

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 20h10,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Labergement-les-Seurre, sous la présidence de Sébastien DELACOUR, Président.

Nombre de membres en exercice : 57

Présents : 40

pouvoirs : 11

votants : 51

Délégués Titulaires Présents :

Aubigny en Plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Labruyère	Mme GILARDET Céline
Auvillars Sur Saône	M. JAUDAUX Marc	Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne
Bagnot	Mme THURILLAT Marie-Claude	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bonnencontre	M. PERRIN François	Losne	M. JACOB Dominique Mme BREBANT Laurence Mme DUBIEF Martine M. BICHAT Baptiste
Brazey-en-Plaine	M. BARBE Joris M. DELEPAU Gilles Mme FRANCOIS Martine M. BOILLIN Jean-Luc Mme SEVESTRE Delphine	Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Chamblanc	M. THEVENIN Sébastien	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Chivres	Mme REVERDIAU Martine	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Echenon	M. ANTOINE Sylvain M. ROUHETTE François-Xavier	Pouilly-sur-Saône	M. DELACOUR Sébastien
Esbarres	Mme SIRUGUE Corinne	Saint Jean de Losne	Mme DUPARC Marie-Line M. GAILLARD Hervé
Franxault	M. SIMAR Camille	Saint Seine en Bâche	Mme LABOUEBE Claudine
Glanon	M. BELORGEY Sébastien	Saint Usage	Mme HOSTALIER Valérie M. MATHELIN Jean
Grosbois les tichey	Mme REVERCHON Bernadette	Seurre	M. BECQUET Alain M. DUBIEF Jack M. ROUSSELET Jean-Louis
Labergement les Seurre	Mme DUFOUR Joëlle M. DESMIST Xavier		

Délégués Titulaires absents représentés :

Brazey en Plaine	Mme CENDRIER Marie	Pouvoir à M. DELEPAU Gilles
Jallanges	M. VALENTIN Gilbert	Pouvoir à M. BELORGEY Sébastien
Laperrière sur Saône	M. VACHET LEBOEUF Cyril	Pouvoir à Mme LABOUEBE Claudine
Pagny le Château	M. BECQUART Alain	Pouvoir à M. CHAPUIS Jean-Paul

Saint Jean de Losne	M. BOULAHYA Hassan	Pouvoir à Mme GILARDET Céline
Saint Usage	M. BOULAHYA Rachid	Pouvoir à M. JAUDAUX Marc
Seurre	Mme CHAPELOTTE Karine	Pouvoir à M. DUBIEF Jack
	Mme GEOFFROY DUPIN Géraldine	Pouvoir à M. BECQUET Alain
	Mme CAPDEVIELLE STEVANT Fabienne	Pouvoir à M. ROUSSELET Jean-Louis
Tichey	M. VARIOT François	Suppléance M. CATY Patrick
Trouhans	M. SCHWAB Jean-François	Suppléance Mme PEPIN Nadine

Délégués titulaires absents non représentés :

Bousselage	M. FAUDOT Jean-Luc
Charrey sur Saône	M. DOISNEAU Sylvain
Pagny la Ville	M. MAUCHAMP Henry
Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Samerey	M. GOULUT Anthony
Trugny	M. VERPAUX Jean-Michel

Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

Aubigny en Plaine	Mme CLAIRET Sylvie
Broin	M. JOINIE Marc
Franxault	M. VIVIEN Jean-Paul
Grosbois les Tichey	M. MACHURET Benoît
Magny les Aubigny	M. LEVEQUE Didier
Montagny les Seurre	M. ROSIER Raymond

Le Président ouvre la séance et remercie l'équipe de Labergement-les-Seurre pour leur accueil. Mme DUFOUR précise qu'un apéritif sera servi à l'issue du Conseil.

2

Le Président sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance.

M. Dominique JACOB est désigné à l'unanimité (51 POUR) secrétaire de séance.

Le Président présente Jean-Luc JACQUOT, Directeur Financier de la Communauté de Communes.

Le Président indique les pouvoirs, suppléances et excuses des élus.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

Le compte rendu du conseil communautaire du 21 février 2024 est approuvé à l'unanimité, par vote à main levée (51 POUR).

II. QUESTIONS AVEC DEBAT DONNANT LIEU A DELIBERATION

Question II.1. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Communication au Conseil Communautaire des décisions prises par délégation de pouvoir accordée au Président et au Bureau Communautaire

Rapporteur : M. Sébastien DELACOUR, Président

- Délégations au Président par délibération n°72-2021 du 09 juin 2021
 - Passer toutes conventions, chartes et signer tous contrats prévus au budget jusqu'à 15 000 € HT annuel

N° et Date décision	Désignation
---------------------	-------------

18-02-2024	Signature du contrat avec la société LINCK pour le transport des écoles à l'espace aquatique Fernand BONNIN pour l'année 2024
DP 05-2024	

- Délégations au Bureau communautaire du 26/02/2024 par délibération n°72-2021 du 09 juin 2021 :
 - Q1 : ESPACE AQUATIQUE_– Tarifs de l'espace aquatique à compter du 1^{er} mai 2024

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, les délégués communautaires sont invités à prendre acte de l'ensemble des décisions telles que présentées ci-dessus :

- D'une part par M. le Président dans le cadre des délégations d'attributions qu'il a reçues par délibérations ;
- D'autre part par le Bureau communautaire dans le cadre de la délégation d'attribution qu'il a reçue par délibération.

Mme HOSTALIER : Concernant la décision de Bureau sur les tarifs de l'espace aquatique, est ce qu'il y a la prise en compte d'une tarification spécifique pour l'ensemble de la Communauté de Communes. Est-ce que les gens de la Communauté de Communes paieront différemment ?

M. DELACOUR : Non, il n'y a pas de tarifs préférentiels. C'est un sujet qui a été abordé en COPIL Piscine, et qui a été écarté. Ça a été présenté en Bureau, l'idée a été évoquée mais n'a pas été retenue. Cela nécessite qu'on demande le code postal aux gens, c'est plutôt complexe à la mise en œuvre.

Mme HOSTALIER : Dans d'autres localités cela se fait déjà.

M. DELACOUR : L'espace aquatique est largement financé par des fonds départementaux, régionaux et l'Etat. Ce sont aussi les sous de personnes en dehors des Rives de Saône.

Mme HOSTALIER : Je trouve cela dommage.

M. ROUSSELET : Pour les tarifs groupes, c'est différent du tarif classique.

M. DELACOUR : tout à fait, pour les associations et les centres de loisir.

Mme ROSENBLATT : Je rejoins Mme HOSTALIER et je trouve aussi dommage qu'il n'y ait pas un tarif préférentiel communautaire. Les communes ont aussi contribué au financement de cet espace aquatique.

M. DELACOUR : Je l'entends. M. BECQUART m'a aussi appelé à ce sujet.

Mme DUPARC : On en a discuté en commission. A Dole, c'est ce qu'il se passe. Toutes les piscines sont financées par les départements, les régions et les services de l'Etat. On espère avoir beaucoup de touristes, notamment étrangers.

M. DELACOUR : C'est noté, merci.

Les délégués communautaires prennent acte.

Question II.2. DECISIONS BUDGETAIRES – Vote des comptes de gestion principal et annexes 2023

ANNEXE 1 : EXTRAIT DES COMPTES DE GESTION 2023

Rapporteur : Mme Céline GILARDET, Vice-Présidente Finances et Affaires générales

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le Trésorier a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes de gestion présentés en annexe, dressés pour l'exercice 2023 par le comptable public, sont conformes à la comptabilité de l'ordonnateur et n'appellent ni observation ni réserve,

- STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Les délégués communautaires sont invités à approuver les comptes de gestion 2023 du comptable public.

Mme GILARDET : En préambule, car je ne l'ai pas fait auprès de la Commission Finances et j'y ai pensé après, je voudrais les remercier car nous avons fait deux grosses commissions Finances pour vous présenter ce qui est là aujourd'hui. Ce sont des commissions qui ont demandé beaucoup d'attention et de travail, donc je vous remercie. Sur l'ensemble des documents, on a essayé de vous transmettre un maximum d'informations, soit en annexe, soit dans la note commentée. On a essayé d'être complet par rapport à votre demande de l'année dernière.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 50

Question II.3. DECISIONS BUDGETAIRES – Vote des comptes administratifs principal et annexes 2023

4

ANNEXE 2 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Rapporteur : Mme Céline GILARDET, Vice-Présidente Finances et Affaires générales

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu les articles L2121-14 du Code Général des collectivités territoriales prévoyant que le Président doit se retirer au moment du vote ;

Considérant les délibérations n° 30 et 31-2023, adoptant les budgets primitifs 2023 de la communauté de communes Rives de Saône : Principal, annexe SPIC « gestion des déchets », « Prestations de Services », « service public assainissement non collectif – SPANC », « ZAE Brazey-en-Plaine », « ZAE Saint-Usage », « Office de Tourisme », « usine-relais OREX », « service assainissement collectif », « Parking gardé » et « ZAE Seurre – route de Franche Comté ».

Considérant la délibération n° 27-2023, adoptant les opérations d'équipements du budget primitif 2023 de la communauté de communes Rives de Saône (Principal).

Considérant la délibération n°42-2023 du 24/05/2023, adoptant la décision budgétaire dans le cadre de la régularisation d'écriture suite au rattachement à tort de recettes 2022 pour le budget OREX,

Considérant les délibérations n°43-2023 du 24/05/2023 adoptant des décisions modificatives liées à l'abondement des comptes 458102 et 458 202 pour le budget principal.

Considérant la délibération n°76-2023 du 20/19/2023 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 pour le budget principal 2023,

Considérant la délibération n°100-2023 du 29/11/2023 portant sur l'ajustement de passif pour le budget principal 2023.

Considérant la délibération n°105-2023 du 13/12/2023 adoptant la clôture du budget OREX.

Considérant les délibérations 40-2023 du 24/05/2023, 41-2023 du 24/05/2023, 74-2023 du 20/09/2023, 75-2023 du 20/09/2023, 109-2023 du 13/12/2023 et 110-2023 du 13/12/2023 adoptant les admissions en non-valeur et créances éteintes concernant respectivement les budgets SPIC Gestion des déchets et Principal,

Vu les Comptes de gestion de l'exercice 2023 dressés par le comptable public,

Le Compte administratif (CA) 2023 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la Communauté de communes Rives de Saône entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi par le Comptable Public.

La détermination du résultat final de l'exercice 2023 pour les deux sections est la suivante :

Résultat de clôture et résultat final de l'exercice 2023												
	PRINCIPAL	SPIC déchets	OREX	SPANC	ZAE St Usage	ZAE Seurre	ZAE Brazey	Prestations de services	Office de Tourisme	Assainist collectif	Parking Gardé	TOTAUX
SECTION DE FONCTIONNEMENT												
dépenses 2023	9 530 858,68 €	2 839 923,52 €	347 833,88 €	2 451,58 €	373 706,12 €	404 682,81 €	51 932,85 €	54 204,76 €	214 328,80 €	762 539,78 €	0,00 €	14 582 462,78 €
recettes 2023	10 190 066,40 €	2 821 084,85 €	358 538,77 €	0,27 €	330 830,53 €	405 163,86 €	158 638,00 €	49 887,40 €	255 315,99 €	800 085,24 €	3 830,86 €	15 373 442,17 €
résultat d'exécution 2023	659 207,72 €	-18 838,67 €	10 704,89 €	-2 451,31 €	-42 875,59 €	481,05 €	106 705,15 €	-4 317,36 €	40 987,19 €	37 545,46 €	3 830,86 €	790 979,39 €
résultat reporté 2022	2 097 877,66 €	3 061 594,66 €	7 533,14 €	2 823,27 €	86 026,43 €	539,60 €	-36 042,24 €	6 310,92 €	19 347,01 €	872 733,67 €	2 506,32 €	6 121 250,44 €
résultat de clôture F 2023	2 757 085,38 €	3 042 755,99 €	18 238,03 €	371,96 €	43 150,84 €	1 020,65 €	70 662,91 €	1 993,56 €	60 334,20 €	910 279,13 €	6 337,18 €	6 912 229,83 €
SECTION D'INVESTISSEMENT												
dépenses 2023	5 758 271,82 €	201 719,94 €	316 513,43 €	0,00 €	158 427,23 €	502 231,55 €	152 530,00 €	0,00 €	4 396,16 €	405 873,95 €	157 205,50 €	7 657 169,58 €
recettes 2023	4 221 547,57 €	370 133,38 €	341 471,91 €	0,00 €	333 388,72 €	390 820,29 €	51 932,85 €	0,00 €	2 774,90 €	458 820,50 €	160 834,21 €	6 331 724,33 €
résultat d'exécution 2023	-1 536 724,25 €	168 413,44 €	24 958,48 €	0,00 €	174 961,49 €	-111 411,26 €	-100 597,15 €	0,00 €	-1 621,26 €	52 946,55 €	3 628,71 €	-1 325 445,25 €
résultat reporté 2022	2 260 128,71 €	461 478,63 €	-16 742,72 €	56 238,00 €	-171 962,75 €	334 179,71 €	12 395,15 €	0,00 €	3 160,23 €	803 221,68 €	-122 742,86 €	3 619 353,78 €
résultat de clôture I 2023	723 404,46 €	629 892,07 €	8 215,76 €	56 238,00 €	2 998,74 €	222 768,45 €	-88 202,00 €	0,00 €	1 538,97 €	856 168,23 €	-119 114,15 €	2 293 908,53 €
résultat de clôture F et I 2023	3 480 489,84 €	3 672 648,06 €	26 453,79 €	56 609,96 €	46 149,58 €	223 789,10 €	-17 539,09 €	1 993,56 €	61 873,17 €	1 766 447,36 €	-112 776,97 €	9 206 138,36 €
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT												
RAR dépenses 2023	2 039 097,76 €	383 397,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	772,52 €	289 545,28 €	0,00 €	2 712 813,38 €
RAR recettes 2023	1 986 561,18 €	13 926,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	263 335,00 €	135 573,72 €	2 399 395,90 €
solde des RAR 2023	-52 536,58 €	-369 471,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-772,52 €	-26 210,28 €	135 573,72 €	-313 417,48 €
RESULTAT FINAL 2023	3 427 953,26 €	3 303 176,24 €	26 453,79 €	56 609,96 €	46 149,58 €	223 789,10 €	-17 539,09 €	1 993,56 €	61 100,65 €	1 740 237,08 €	22 796,75 €	8 892 720,88 €
	PRINCIPAL	SPIC déchets	OREX	SPANC	ZAE St Usage	ZAE Seurre	ZAE Brazey	Prestations de services	Office de Tourisme	Assainist collectif	Parking Gardé	TOTAUX

SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS FINANCIERS :

A – les grands équilibres

L'exécution budgétaire de l'exercice 2023 est caractérisée par les éléments d'équilibre suivants :

L'épargne brute, appelée également capacité d'autofinancement s'élève à : **2 295 826.21 €** soit **16.16 %** des recettes réelles de fonctionnement (18,88 % en 2022)

2023	principal	spic déchets	orex	spanc	assainissement collectif	ZAE Brazey-en-Plaine	ZAE St Usage	ZAE Seurre	Prestations de services	office de tourisme	Parking Gardé	totaux
Recettes réelles fonctionnement avec 002	12 183 899,59 €	5 776 341,95 €	243 103,08 €	2 823,54 €	1 538 752,04 €	22 905,00 €	258 255,70 €	1 020,65 €	56 198,32 €	274 663,00 €	6 337,18 €	20 364 300,05 €
Excédent / Déficit reporté (002)	2 097 877,66 €	3 061 594,66 €	7 533,14 €	2 823,27 €	872 733,67 €	-36 042,24 €	86 026,43 €	539,60 €	6 310,92 €	19 347,01 €	2 506,32 €	6 121 250,44 €
Recettes réelles fonctionnement sans 002	10 086 021,93 €	2 714 747,29 €	235 569,94 €	0,27 €	666 018,37 €	22 905,00 €	172 229,27 €	481,05 €	49 887,40 €	255 315,99 €	3 830,86 €	14 207 007,37 €
Dépenses réelles fonctionnement sans 002	8 777 231,61 €	2 493 693,90 €	23 104,69 €	2 451,58 €	303 719,28 €	0,00 €	69 257,93 €	11 411,26 €	54 204,76 €	212 148,39 €	0,00 €	11 947 223,40 €
Epargne brute	1 308 790,32 €	221 053,39 €	212 465,25 €	-2 451,31 €	362 299,09 €	22 905,00 €	102 971,34 €	-10 930,21 €	-4 317,36 €	43 167,60 €	3 830,86 €	2 295 826,21 €
Rbrst du capital (dette-chap16)	337 627,69 €	24 610,04 €	193 544,60 €	0,00 €	142 729,64 €	16 797,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	819 308,97 €
Epargne nette	971 162,63 €	196 443,35 €	18 920,65 €	-2 451,31 €	219 569,45 €	6 108,00 €	102 971,34 €	-110 930,21 €	-4 317,36 €	43 167,60 €	-169,14 €	1 476 517,24 €

NB : Le déficit reporté (002) de 2022 du budget ZAE Brazey-en-Plaine pour 36 042.24€ a été retraité dans le calcul de l'épargne brute.

Sur l'évolution 2022-2023 tous budgets confondus, en section de fonctionnement, il y a :

- Plus de 87% de taux de réalisation des dépenses de fonctionnement 2023.
- Environ 72% de taux de réalisation des recettes de fonctionnement 2023.

	Principal	Spic déchets	Orex	Spanc	ZAE St Usage	ZAE Seurre	ZAE BEP	prestation sces	OT	assainst coll	parking gardé	TOTAUX
SECTION DE FONCTIONNEMENT												
dépenses prévues 2023	10 573 721,99 €	3 485 023,93 €	81 741,54 €	2 605,00 €	409 748,17 €	555 502,81 €	115 975,09 €	61 600,00 €	281 029,67 €	1 011 221,48 €	1 550,00 €	16 579 719,68 €
dépenses CA 2023	9 530 858,68 €	2 839 923,52 €	347 833,88 €	2 451,58 €	373 706,12 €	404 682,81 €	51 932,85 €	54 204,76 €	214 328,80 €	762 539,78 €	- €	14 582 462,78 €
% réalisation dépenses 2023	90,14%	81,49%	425,53%	94,11%	91,20%	72,85%	44,78%	87,99%	76,27%	75,41%	0,00%	87,95%
dépenses CA 2022	9 157 503,56 €	2 541 123,18 €	46 150,56 €	13 062,21 €	963 209,69 €	390 820,29 €	36 042,84 €	48 625,49 €	160 825,70 €	675 294,31 €	22 353,68 €	14 055 011,51 €
variation réalisation	373 355,12 €	298 800,34 €	301 683,32 €	- 10 610,63 €	- 589 503,57 €	13 862,52 €	15 890,01 €	5 579,27 €	53 503,10 €	87 245,47 €	- 22 353,68 €	527 451,27 €
2023/2022	4,08%	11,76%	653,69%	-81,23%	-61,20%	3,55%	44,09%	11,47%	33,27%	12,92%	-100,00%	3,75%
recettes prévues 2023	11 938 780,10 €	5 739 601,27 €	81 741,54 €	2 823,27 €	490 384,64 €	840 992,41 €	177 356,74 €	61 600,00 €	281 029,67 €	1 618 043,94 €	8 506,32 €	21 240 859,90 €
recettes CA 2023	10 190 066,40 €	2 821 084,85 €	358 538,77 €	0,27 €	330 830,53 €	405 163,86 €	158 638,00 €	49 887,40 €	255 315,99 €	800 085,24 €	3 830,86 €	15 373 442,17 €
% réalisation recettes 2023	85,35%	49,15%	438,62%	0,01%	67,46%	48,18%	89,45%	80,99%	90,85%	49,45%	45,04%	72,38%
recettes CA 2022	11 255 381,22 €	5 602 717,84 €	70 426,42 €	15 885,48 €	1 049 236,12 €	391 359,89 €	0,60 €	54 936,41 €	180 172,71 €	1 548 027,98 €	24 860,00 €	20 193 004,67 €
variation réalisation	- 1 065 314,82 €	- 2 781 632,99 €	288 112,35 €	- 15 885,21 €	- 718 405,59 €	13 803,97 €	158 637,40 €	- 5 049,01 €	75 143,28 €	- 747 942,74 €	- 21 029,14 €	- 4 819 562,50 €
2023/2022	-9,46%	-49,65%	409,10%	-100,00%	-68,47%	3,53%	26439566,67%	-9,19%	41,71%	-48,32%	-84,59%	-23,87%

Sur l'évolution 2022-2023 tous budgets confondus, en section d'investissement, il y a :

- Taux de réalisation des dépenses d'investissement 2023 du budget Principal de 64% compte tenu des travaux non achevés de l'espace aquatique.
- Taux dépassant les 100% de réalisation de dépenses et recettes d'investissement du budget Orex suite à la cession du bâtiment.

	Principal	Spic déchets	Orex	Spanc	ZAE St Usage	ZAE Seurre	ZAE BEP	prestation sces	OT	assainst coll	parking gardé	TOTAUX
SECTION D'INVESTISSEMENT												
dépenses prévues 2023	9 030 333,96 €	1 531 748,53 €	213 845,98 €	- €	521 501,96 €	938 001,55 €	171 248,74 €	- €	6 735,79 €	800 059,56 €	279 956,31 €	13 493 432,38 €
dépenses CA 2023	5 758 271,82 €	201 719,94 €	316 513,43 €	- €	158 427,23 €	502 231,55 €	152 530,00 €	- €	4 396,16 €	405 873,95 €	157 205,50 €	7 657 169,58 €
% réalisation dépenses 2023	63,77%	13,17%	148,01%	0,00%	30,38%	53,54%	89,07%	0,00%	65,27%	50,73%	56,15%	56,75%
dépenses CA 2022	2 905 676,64 €	404 570,22 €	61 937,49 €	- €	1 212 338,02 €	490 820,29 €	- €	- €	1 154,66 €	482 652,62 €	358 688,02 €	5 917 837,96 €
variation	2 852 595,18 €	- 202 850,28 €	254 575,94 €	- €	- 1 053 910,79 €	11 411,26 €	152 530,00 €	- €	3 241,50 €	- 76 778,67 €	- 201 482,52 €	1 739 331,62 €
réalisation	98,17%	-50,14%	411,02%	0,00%	-86,93%	2,32%	0,00%	0,00%	280,73%	-15,91%	-56,17%	29,39%
recettes prévues 2023	9 525 249,05 €	1 531 748,53 €	222 061,74 €	56 238,00 €	521 501,96 €	938 001,55 €	171 248,74 €	- €	6 735,79 €	1 330 542,18 €	288 501,37 €	14 591 828,91 €
recettes CA 2023	4 221 547,57 €	370 133,38 €	341 471,91 €	- €	333 388,72 €	390 820,29 €	51 932,85 €	- €	2 774,90 €	458 820,50 €	160 834,21 €	6 331 724,33 €
% réalisation recettes 2023	44,32%	24,16%	153,77%	0,00%	63,93%	41,67%	30,33%	0,00%	41,20%	34,48%	55,75%	43,39%
recettes CA 2022	5 165 805,35 €	866 048,85 €	45 194,77 €	56 238,00 €	1 040 375,27 €	825 000,00 €	12 395,15 €	- €	4 314,89 €	1 285 874,30 €	235 945,16 €	9 537 191,74 €
variation	- 944 257,78 €	- 495 915,47 €	296 277,14 €	- 56 238,00 €	- 706 986,55 €	- 434 179,71 €	39 537,70 €	- €	- 1 539,99 €	- 827 053,80 €	- 75 110,95 €	- 3 205 467,41 €
réalisation	-18,28%	-57,26%	655,56%	-100,00%	-67,95%	-52,63%	318,98%	0,00%	-35,69%	-64,32%	-31,83%	-33,61%

B – Présentation synthétique des comptes administratifs 2023 :

L'ensemble des comptes administratifs 2023 en vue détaillée est présenté en annexe.

Mme GILARDET : Je vous rappelle que depuis l'arrivée de M. JACQUOT, nous vous proposons le vote des comptes administratifs en même temps que le vote du budget primitif. Je vous rappelle également que le Président sortira au moment des votes. Pour le budget principal, on atterrit mieux que ce qu'on avait envisagé grâce au FPIC et au filet de sécurité sur l'énergie.

Sortie du Président à 20h35

Alain BECQUET prend la présidence du conseil communautaire.

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant les comptes administratifs 2023 du budget Principal :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2023 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2023.

Résultat du vote à main levée

Votants : 50 Contre : 0 Abstention : 2 Pour : 48

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2023 du SPIC DECHETS :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2023 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2023

Résultat du vote à main levée

Votants : 50 Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 49

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2023 ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2023 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2023

Résultat du vote à main levée

Votants : 50 Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 49

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2023 OFFICE DE TOURISME :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2023 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2023

Résultat du vote à main levée

Votants : 50 Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 49

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2023 PRESTATIONS DE SERVICE :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2023 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2023

Résultat du vote à main levée

Votants : 50 Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 49

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2023 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2023 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2023

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 49

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2023 OREX :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2023 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2023

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 49

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2023 ZAE BRAZEY-EN-PLAINE :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2023 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2023

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 49

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2023 ZAE SEURRE :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2023 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2023

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 49

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2023 ZAE SAINT-USAGE :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2023 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2023

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 49

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2023 PARKING GARDE :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2023 de la section d'investissement
- Arrêter les résultats du compte administratif 2023

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 49

Question II.4. DECISIONS BUDGETAIRES – Affectation du résultat de l'exercice 2023 – Budget Principal 2024

Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente aux Finances

Pour les budgets n'ayant pas d'affectation au compte 1068, la délibération n'est pas nécessaire. Pour autant, concernant le budget principal, celle-ci est obligatoire compte tenu des affectations des résultats issus de la clôture OREX et de la dissolution du SGFL (Syndicat du Grand Fossé de Labergement).

Les résultats 2023, reportés et proposés dans le tableau ci-dessous, tiennent compte des éléments suivants :

Par délibération n°105-2023 du 13 décembre 2023, le budget OREX a été clôturé entraînant un arrêt des comptes au 31/12/2023. Les délégués communautaires ont autorisé la reprise des résultats dégagés par le budget annexe au budget principal.

Par arrêté inter-préfectoral du 19 juillet 2023 et par délibération de dissolution n° 87-2022 du 21 septembre 2022, le budget SGFL a été dissous et le résultat est intégré au budget principal.

Extrait Hélios CCRS (source DGFIP) faisant apparaître les montants de transfert (sans OREX)

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					
40000 - CC RIVES SAONE SAINT-JEAN SEUR			Exercice 2023		
	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	2 260 128,71		-1 536 724,25	618,03	724 022,49
Fonctionnement	2 097 877,66		659 207,72	2 637,02	2 759 722,40
TOTAL I	4 358 006,37		-877 516,53	3 255,05	3 483 744,89
II - Budgets des services à caractère administratif					
42300-ZAR SAINT URAGE CC RIVES SAONE					
Investissement	-171 962,75		174 961,49		2 998,74
Fonctionnement	86 026,43		-42 875,58		43 150,84
Sous-Total	-85 936,32		132 085,90		46 149,58
42400-ZAR BRAZEV CC RIVES SAONE					
Investissement	12 395,15		-100 597,15		-88 202,00
Fonctionnement	-36 042,24		106 705,15		70 662,91
Sous-Total	-23 647,09		6 108,00		-17 539,09
42500-PRESTATIONS SERVICE CC RIVES					
Investissement					

Intégration suite à dissolution BC 86500 SDT Grand Fossé AIP du 19/07/2023

BUDGET PRINCIPAL		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	9 530 858,68 €	10 190 066,40 €	659 207,72 €
	intégration résultat SGFL		2 637,02 €	
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)		2 097 877,66 €	
	résultat à affecter	9 530 858,68 €	12 290 581,08 €	2 759 722,40 €
	intégration résultat OREX		18 238,03 €	
	résultat définitif à affecter	9 530 858,68 €	12 308 819,11 €	2 777 960,43 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	5 758 271,82 €	4 221 547,57 €	- 1 536 724,25 €
	intégration résultat SGFL		618,03 €	
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)		2 260 128,71 €	
	solde global d'exécution	5 758 271,82 €	6 482 294,31 €	724 022,49 €
	intégration résultat OREX		8 215,76 €	
	résultat définitif à affecter	5 758 271,82 €	6 490 510,07 €	732 238,25 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement	- €	- €	- €
	Investissement	2 039 097,76 €	1 986 561,18 €	- 52 536,58 €
Résultats cumulés N y compris RAR en F et I				3 431 208,31 €
report N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			- €
	Report en fonctionnement en recettes			2 777 960,43 €

Les délégués communautaires sont invités à affecter les résultats 2023 du budget principal dans le budget primitif 2024 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Mme GILARDET : Au démarrage nous ne l'avions pas prévu, mais nous devons passer cette délibération.

Sortie M. THEVENIN à 20h42

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

Question II.5. FINANCES - Règlement budgétaire et financier du Budget principal

ANNEXE 3 : REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Rapporteur : Mme Céline GILARDET, Vice-Présidente aux Finances et Affaires générales

Considérant les statuts de la Communauté de communes Rives de Saône,

Considérant la délibération n°76-2023 adoptant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Dans le cadre du passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2024, la Communauté de communes Rives de Saône doit se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

L'article L. 5217-10-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose effectivement l'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF). Ce RBF, valable pour la durée de la mandature, dont le contenu est défini par le Code Général des Collectivités Territoriales, doit notamment :

- Décrire les procédures budgétaires et comptables, les décrire en précisant notamment leurs modalités d'application au sein de la collectivité,
- Créer un référentiel commun, une culture de gestion que les services de la collectivité se sont appropriée,
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes,
- Formaliser et sécuriser le dispositif des autorisations de programmes (AP) et de crédits de paiement (CP) à utiliser par la communauté de communes Rives de Saône.

Il est proposé aux délégués communautaires d'adopter le règlement budgétaire et financier du budget principal. Ce dernier reprend les mentions évoquées ci-avant en les adaptant au contexte de la Communauté de communes Rives de Saône et précise également la définition de règles de gestion mises en œuvre par la collectivité, notamment au travers de son logiciel de gestion financière.

Pour conclure, ce RBF est à envisager comme un document de référence pour l'ensemble des questionnements budgétaires et comptables émanant des acteurs (agents comme élus) de la communauté de communes Rives de Saône dans l'exercice de leurs missions respectives.

Les délégués communautaires sont invités à :

- Adopter le Règlement Budgétaire et Financier qui sera annexé à la présente délibération
- Donner pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour la bonne exécution des présentes.

Mme GILARDET : Dans le cadre de la M57, nous devons nous doter d'un règlement budgétaire et financier

M. DELACOUR : Je tiens à vous préciser que la M57 permet au Président, avec votre accord, de gérer la fongibilité des crédits.

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

Le Président souhaite ajouter les questions II.15, II.16 et II.17 à l'ordre du jour et propose ces ajouts au vote de l'assemblée.

Les questions sont ajoutées à l'ordre du jour à l'unanimité (50 POUR).

Question II.6. FINANCES – Attribution des subventions exceptionnelles d'investissement 2024 aux communes membres

Rapporteur : Mme Céline GILARDET, Vice-Présidente aux Finances et Affaires générales

Considérant les statuts de la Communauté de communes Rives de Saône,

La Communauté de communes Rives de Saône mène une politique de soutien en faveur de ses communes membres notamment par l'octroi de subventions exceptionnelles d'investissement.

Considérant les délibérations

- n°093-2015 du 9 septembre 2015 pour la mise en place d'un règlement d'attribution au sein de Rives de Saône
- n°028-2019 du 3 avril 2019 adoptant le règlement d'attribution dans sa version n°2
- n°025-2023 du 5 avril 2023 adoptant le règlement d'attribution dans sa version n°3

Rappel des conditions d'éligibilité :

- Le projet proposé doit contribuer à la promotion et au développement du territoire communautaire
- Le projet proposé doit concerner, par ses implications, tout ou partie du public de la communauté de communes
- Le projet proposé doit entrer dans le champ des compétences de la CCRS telles que définies dans ses statuts
- L'urgence
- Les dossiers concernant la voirie, les églises, les mairies et les mises aux normes ne sont pas éligibles.
- Les projets sollicitant une aide de la CCRS inférieure ou égale à 2 000 € ne seront pas recevables
- La participation financière de la CCRS s'établira entre 10% et 20 % du budget hors taxes du projet sachant que l'aide sera plafonnée à 20 000 €.
- Le taux d'aide sera modulé en fonction du nombre de dossiers présentés.
- Pour la même commune, la CCRS ne financera qu'un projet par mandat, avec une carence de 3 ans entre 2 demandes.
- Le montant de l'enveloppe allouée 2023 inscrit au budget primitif principal 2023 s'élève à 1 700 €.

Ces dispositions permettent en effet à la Communauté de communes Rives de Saône de verser à l'une de ses communes membres une subvention d'équipement en vue d'assurer la réalisation d'un équipement public, étant précisé que le montant total de la subvention ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions. Une convention devra préciser les conditions de versement de l'aide communautaire.

Pour l'attribution 2024, deux dossiers ont été réceptionnés :

- Saint-Usage : réceptionné le 14/11/2023 portant sur un projet de City stade à Saint-Usage.
- Pagny le Château : réceptionné le 31 mars 2023 dans le cadre de l'aménagement d'un terrain de pétanque dans le parc Jeannin.

Enveloppe 2024 du budget primitif proposée au Conseil communautaire : 1 700 €.

DOSSIER DE SAINT-USAGE (PROJET DE CITY STADE)

Plan de financement :

Dépense		Recette			
Objet dépense	Montant HT	Nom subvention	Dépense subventionnable (en HT)	Pourcentage	Recette
Etude de Sol	5 400.00 €	Etat DETR	320 982.00 €	35 %	112 343.70 €
Relevé topographique	2 250.00 €	Région Dispositif Envi	320 982.00 €	15.58 %	50 000.00 €
Maitrise d'œuvre	20 832.00 €	Département Plan Marshall Contrats Grands Projets Côte-d'Or	295 482.00 €	27.62 %	88 644.60 €
Terrassement + plantation	136 000.00 €	Communauté de Communes Rives de Saône : Règlement d'attribution des subventions exceptionnelles d'investissements aux communes membres 2023	25 000 € Uniquement les agrées sportifs et les jeux pour enfant de moins de deux ans	1.25 %	4 000.00 €
City stade	55 000,00 €	Reste à charge commune	320 982.00 €	20.55 %	65 993,70 €
Jeux enfant – 2 ans	15 000,00 €				
Equipement sportif	10 000,00 €				
Table Ping-Pong	5 000.00 €				
Corbeilles de propreté	2 000.00 €				
Bancs	2 500.00 €				
Tables	6 000.00 €				
Skate-Park	32 500,00 €				
Terrain Pump track	28 500,00				
Total projet	320 982.00 €	Total projet		100 %	320 982.00 €

Vérification des conditions :

Non dissociable d'un projet d'environ 321 K€ HT, dépassant le seuil de 100 000 € HT du règlement d'attribution dans sa version n°3.

L'aide sollicitée est de 4 000 €.

Le taux de participation de Rives de Saône (1.25%) est inférieur à 20%.

DOSSIER DE PAGNY LE CHATEAU (AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE PETANQUE DANS LE PARC JEANNIN)

Le coût de l'opération est estimé à **8 333.33 € HT**, et le plan de financement selon tableau ci-dessous :

DEPENSES	Montant H.T.	Subvention sollicitée Communauté de Communes Rives de Saône
Travaux	8 333.33 €	1 666.66 €
Total	8 333.33 €	1 666.66 €
TVA	1 666.67 €	
TOTAL	10 000.00 €	

Vérification des conditions :

L'aide sollicitée est inférieure à 4 000 €.

Le taux de participation de Rives de Saône est de 20 %.

Il s'agit d'une première demande de la commune de la mandature en cours.

Après débat, la Commission Finances du 6 février a jugé :

- Le dossier non recevable pour la commune de Saint-Usage compte tenu d'un cout de projet d'environ 321 K€ HT dépassant le seuil de 100 000 € HT.
- Le dossier de Pagny le Château recevable et la proposition d'attribution de subvention de 1 666,67€ (20%) est acceptée.

Vu l'avis de la commission des finances du 6 février 2024,

Les délégués communautaires sont invités à :

- Attribuer un fonds de concours d'investissement à la commune de Pagny le Château pour le montant d'attribution de 1 666.67€ ;
- Autoriser le Président à signer la convention relative au versement de cette subvention exceptionnelle d'investissement avec la commune précitée ;
- Dire que la dépense correspondante sera payée au budget principal de l'exercice 2024 à l'article budgétaire 2041412 « subventions d'équipement aux communes du GFP -bâtiments et installations » ;
- Autoriser l'ordonnateur à solliciter les factures acquittées à la commune de Pagny-le-Château préalablement au mandatement de l'aide accordée.

Mme GILARDET : Ces deux dossiers ont été étudiés par la Commission Finances. Pour le projet de Saint-Usage, dépassant le seuil de 100 000 €, il a été écarté. Pour Pagny-le-Château, tous les critères sont respectés, la Commission l'a jugé recevable.

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

Question II.7. DECISIONS BUDGETAIRES – Fixation de la durée d'amortissement des investissements Piscine

Rapporteur : Mme Céline GILARDET, Vice-Présidente aux Finances

Conformément aux dispositions de l'article L2321-2-27 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité.

Pour rappel, sont considérés comme immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflète la richesse de la collectivité. Les immobilisations sont imputées en section d'investissement

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Considérant les délibérations n°178-2011 du 14 décembre 2011 et n°160-2012 du 20 décembre 2012, le Conseil communautaire a fixé les durées d'amortissement des immobilisations du budget principal comme suit :

Catégorie de biens	Budget Principal		Budget SPIC « gestion des déchets »	
	Compte (M14)	Durée d'amortissement	Compte (M4)	Durée d'amortissement
Frais d'études non suivis de réalisation	2031	5 ans	2031	5 ans
Logiciels (applications informatiques)	205	2 ans	205	2 ans
Constructions : bâtiments, agencements, aménagements			213-214-2173	20 ans
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2156	10 ans		
Matériel et outillage de voirie	2157	10 ans		
Autres installations, matériels et outillage technique	2158	10 ans	215-2175	10 ans
Matériel de transport	2182	5 ans		
Véhicule de tourisme			2182	5 ans
Camion			2182	7 ans
Matériel de bureau électrique, électronique	2183	5 ans	2183	5 ans
Matériel informatique	2183	3 ans	2183	3 ans
Mobilier	2184	10 ans	2184	10 ans
Autres immobilisations corporelles	2188	10 ans	2188	10 ans
Immeubles productifs de revenus	2132	30 ans	2132	30 ans
Biens de faible valeur inférieure à 500 €		1 an		1 an

Considérant la délibération n°043-2021 du 10 mars 2021 actant la réhabilitation de l'espace aquatique Fernand BONNIN,

Considérant que les travaux arrivent à leur terme,

Sachant qu'historiquement, la piscine de Pouilly-sur-Saône avait été amortie sur 30 ans. À la suite de la réhabilitation de la piscine depuis 2022, la question de l'amortissement du bien se pose à nouveau, notamment au regard de la gestion de ce type d'équipement.

En effet, l'espace aquatique est considéré davantage comme un bâtiment public et non comme un bâtiment relevant du domaine privé de la collectivité et étant productif de revenus. A ce titre, son amortissement n'est pas obligatoire mais dérogatoire.

Par ailleurs, il est à noter que l'imputation en bâtiment public (compte 217318) valide l'éligibilité de l'opération au FCTVA (16.404% du montant TTC de l'opération, soit une recette attendue de 1 366 000 €). Pour autant, et afin de dégager annuellement une ressource destinée à renouveler l'équipement, il est proposé aux délégués communautaires d'amortir le bien sur 40 ans. La reprise des subventions s'opérerait également au même rythme.

De manière plus précise, l'amortissement annuel du bien serait de l'ordre de 208 000 € (compte 6811- Dépenses de fonctionnement et compte 281318 en Recettes d'investissement

Quant au montant de la reprise des subventions, il serait de l'ordre de 68 000 € par an (compte 777- Recettes de fonctionnement et compte 139 en Dépenses d'investissement).

Les délégués communautaires sont invités à :

- Valider ce dispositif dérogatoire d'amortissement de l'équipement,
- Valider la durée d'amortissement sur 40 ans pour l'espace aquatique Fernand BONNIN.

Mme GILARDET : L'amortissement c'est comptable. Cela permet de faire comptablement la dépréciation du bien et donc de générer une ressource pour entretenir ce bien. Pour la piscine, il faut qu'on se pose la question, notamment par rapport au coût et à la gestion de l'équipement. L'amortissement n'est pas obligatoire mais dérogatoire, c'est pour cela qu'on doit le voter. On vous propose de le voter pour dégager une ressource. Sur 40 ans, cela permet un amortissement de 148 000 € net. Cette somme s'impute sur notre investissement. Pourquoi 40 ans ? Ne pas l'amortir, c'est ne pas se dégager de ressources. L'amortir sur moins d'années viendra peser sur la section d'investissement.

M. ROUSSELET : Il est noté Piscine de Pouilly-sur-Saône mais ça n'est pas celle de la commune.

M. DELACOUR : Effectivement, nous aurions dû mettre « sur le territoire ou piscine communautaire ».

Résultat du vote à main levée

Votants : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 50

Retour de M. THEVENIN à 20h52.

Question II.8. DECISIONS BUDGETAIRES - Budget primitif 2024 principal : opérations d'équipement

Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente aux Finances

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2312-1,
Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49,
Vu la délibération n°071-2012 du 23 mai 2012 entérinant la refonte de la structure budgétaire du budget général et de ses budgets annexes ainsi que les modalités de vote du budget général (par chapitre en section de fonctionnement et par opérations d'équipement individualisées en section d'investissement) applicables au 1^{er} janvier 2013,
Vu la délibération n°104-2012 du 12 septembre 2012 entérinant la création d'un Service Public Industriel et Commercial « gestion des déchets » doté de la seule autonomie financière et soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4, au 1^{er} janvier 2013,
Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2013, la section d'investissement du budget général est votée au niveau du chapitre d'opérations d'équipement individualisées,

Considérant les restes à réaliser de la section d'investissement de l'exercice 2023 du budget principal et ses budgets annexes,

Vu la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2024 au cours de la séance du Conseil communautaire du 21 février 2024, (délibération n°10-2024),

Vu l'avis favorable émis par la commission Finances le 06 février 2024 ;

Considérant la délibération n°03-2024 du 17 janvier 2024 portant ouverture de crédits par anticipation pour les opérations suivantes :

- 1- Travaux du périscolaire de Saint-Seine-en-Bâche-opération 112 pour un montant de 823 847.00 € TTC,
- 2- Installation d'équipements pour vélos à l'espace aquatique-opération 115 pour un montant de 6 420 € TTC,
- 3- Achat d'ordinateurs et de téléphones portables-opération 120 pour un montant de 4 600.00 € TTC.

et ayant une incidence sur le budget 2024,
Les dépenses et recettes d'équipement prévisionnelles 2024 sont retracées en opérations distinctes comme suit :

Opération 112 – Equipements liés à l'enfance jeunesse	
Total des investissements 2024 : 1 046 879,07€	
2031 - Etudes : 100 000 € (MOE Périscolaire Brazey-en-Plaine)	2188 - Autres immobilisations corporelles : 17 605,59 € (dont 14K€ d'équipements périscolaires)
2145 - Construction sur sol d'autrui : 600 €	2313 - Construction : 14 968.64 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage : 3900 €	2314 - Construction sur sol autrui : 792 530.78 € (périscolaire St Seine en Bâche)
21838 - Matériel informatique et bureautique : 3500 €	238 - Avances et acomptes : 31 000 €
21841 - Matériel de bureau et matériel scolaire : 4000 €	458103 - Travaux pour compte de tiers : 49 200 € (Périscolaire St Seine en Bâche)
21848 - Mobilier : 29 574.06 € (dont 25K€ de mobiliers périscolaires)	

Total des recettes attendues 2024 : 664 425.00€

Opération 113– Equipements culturels

Total des investissements 2024 : 12 905,25€	21838 - Matériel informatique et bureautique : 1300 € 2188 - Autres immobilisations corporelles : 11 605.25 €
Total des recettes attendues 2024 : 0 €	

Opération 114 – Equipements sportifs et de plein air

Total des investissements 2024 : 1 749 268,60€	
2158 - Autres installations, matériel et outillage : 49 800 € (<i>changement des luminaires salles de sport</i>) 2181 - Installations générales : 1 200 €	2188 - Autres immobilisations corporelles : 3 720 € 2313 - Constructions : 1 694 548.60 € (<i>RAR piscine</i>) 238 - Avances et acomptes : 1 000.00 €
Total des recettes attendues 2024 : 1 236 521.75€	

Opération 115 – Equipements de voirie

Total des investissements 2024 : 7 000 €	2158-Autres installations, matériel et outillage : 7 000 €
Total des recettes attendues 2024 : 61 487.43 €	

Opération 118 – Equipements touristiques

Total des investissements 2024 : 29 830 €	2145-Construction sur sol d'autrui : 23 850 € (<i>climatisation Esplanade des itinérances</i>) 2188- Autres immobilisations corporelles : 5980 €
Total des recettes attendues 2024 : 0 €	

Opération 119 – Equipements portuaires

Total des investissements 2024 : 53 865 €	2181 - Installations générales, agencements : 300 €
2031 - Etudes : 4 600 € 2158 - Autres installations : 47 500 € (<i>bornes Quai National</i>)	21848 - Mobilier :120 € 2188 - Autres immobilisations corporelles : 1 345€
Total des recettes attendues 2024 : 8 400€	

Opération 120 – Autres équipements

Total des investissements 2024 : 160 954.04 €	
2158 - Autres installations : 8 000 € 21838 - Matériel de bureau et matériel informatique : 22 214.45 € (<i>achat PC, écrans et onduleur</i>) 21841 - Mobilier : 1 100 €	21848 - Mobilier : 4 250 € 2185 - Matériel de téléphonie : 11 342 € 2188 - Autres immobilisations corporelles 8 150 € 2313 - Constructions : 105 897.59 € (<i>rénovation énergétique du siège</i>)

Total des recettes attendues 2024 : 0 €

Autres dépenses d'investissement sans opération

Total des investissements 2024 : 1 560 606.82€

2041412 - Fonds de concours communes membres : 11 373.63 €	- Habitat : 69 000 €
2041481 - Subvention équipement autres biens : 27638 500 €	- Aide Réno : 150 000 € (RAR)
20422 - Privé-Bâtiments et installations : 306 326.17 €	- Aide aux entreprises : 20 000 €
- Aide façades : 67 326.17 €	- Autres établissements publics : 462 103.31€ (Contributions 3 ZAE : St Usage (219 K€), Brazey (75k€) et Seurre (168K€)).

Total des recettes attendues 2024 : 0€

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les inscriptions budgétaires au budget primitif principal 2024, en section d'investissement par opérations d'équipement individualisées n°112 à n°120 et non individualisées.

Mme GILARDET : Nous avons déjà délibéré pour des crédits par anticipation. Ils sont à intégrer dans ses budgets primitifs. Il y avait des dépenses pour le périscolaire de Saint-Seine-en-Bâche, et les bornes pour vélos électriques.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 49

17

Question II.9. FISCALITE - Vote des taux de fiscalité directe locale 2024

Rapporteur : Mme Céline GILARDET, Vice-Présidente aux Finances et Affaires générales

Considérant les statuts de la Communauté de communes Rives de Saône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B,

Vu les lois de finances successives pour 2021, 2022 et 2023 et notamment l'impact de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),

Considérant la délibération n° 10-2024 prenant acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 au cours de la séance du Conseil communautaire du 21 février 2024,

Considérant la délibération du 20 mars 2024 portant sur les opérations d'équipement individualisées et opérations non individualisées en opérations à inscrire au budget primitif 2024,

Considérant que la Communauté de communes Rives de Saône entend poursuivre son programme d'équipements publics auprès de la population et considérant la nécessité de maintenir en état de bon fonctionnement et de mise en conformité les différentes structures communautaires par des investissements,

Considérant la disparition de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, et par voie de conséquence le pouvoir de taux sur cet impôt,

Il est proposé de fixer les taux de fiscalité directe locale 2024 comme suit :

	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	% variation 2023/2024
Taxe sur le foncier bâti	2.44 %	2.68 %	2.81 %	+ 5 %
Taxe sur le foncier non bâti	2.98 %	3.28 %	3.44 %	+ 5 %
Taxe d'habitation additionnelle	9.51%	10.51%	11.04%	+ 5 %
Cotisation foncière entreprises	22.90 %	24.61 %	25.84%	+ 5 %

Les délégués communautaires sont invités à fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2.81 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3.44 %
- Taxe d'habitation additionnelle : 11.04 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 25.84 %

Mme GILARDET : Avec ces taux, nous arriverons à hauteur de 90 000 € d'épargne nette pour le principal.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51 Contre : 7 Abstention : 1 Pour : 43

Question II.10. GEMAPI – Vote de la taxe GEMAPI 2024

Rapporteur : Mme Jocelyne BEAUNEE, Vice-Présidente au Cycle de l'Eau

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence « GEMAPI »,

Vu l'article 1530bis du Code Général des Impôts relatif à la taxe GEMAPI, rappelant notamment que « le produit de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations »,

Il est proposé aux délégués communautaires de voter le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2024.

Pour rappel, le produit de la taxe 2023 a été demandé à hauteur de 93 600€. Le montant des cotisations estimées pour l'année 2023 était de 98 072.22€.

Le montant des dépenses estimées pour l'année 2024 est de 103 009€ avec :

Structures	Cotisations 2024
Syndicat du Bassin Versant de la Vouge	21 500€
Syndicat du Bassin de l'Ouche	1 600€
EPTB Saône Doubs – Lit majeur de la Saône	59 600€
Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Dheune	2 900€
Syndicat intercommunal des Affluents Rive Gauche de la Saône	1 600€
Syndicat intercommunal de l'Auxon	2 700€
Syndicat intercommunal de la Sablonne	1 200€

EPTB – Convention de délégation item 2 (Grand Fossé Labergement et zones blanches)	3250€
PAPI TVO – CAPS Val de Saône	873€
Masse salariale	7 786€
TOTAL GEMAPI	103 009€

Considérant l'appel de cotisations voté ou envisagé à date de rédaction par les différents syndicats,

Il est précisé que la Communauté de Communes demande lors des appels de cotisation les justificatifs de correspondance entre le montant de la cotisation appelée et les missions exercées dans le cadre réglementaire de la GEMAPI.

Considérant un résultat de fonctionnement reporté de 22 485,46€,

Considérant l'avis de la commission Cycle de l'Eau du 31 janvier 2024,

Il est proposé aux délégués communautaires d'appeler un montant de 95 000€ pour l'année 2024 au titre de la compétence GEMAPI, le reste étant pris en charge par l'excédent des années précédentes.

Les délégués communautaires sont invités à :

- Arrêter le produit de la taxe GEMAPI 2024 de 95 000€ pour l'année 2024,
- Charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et financiers.

Mme BEAUNEE : On a une estimation du montant total lié à la GEMAPI 2024 à 103 000 €. Le montant de la taxe a été approuvé en Commission. Nous vous proposons de prendre le différentiel sur nos résultats et de rester sur une taxe à 95 000€ pour 2024.

Mme FOURNIER BONNIN : A la commission Finances, c'était 91 000 €.

Mme BEAUNEE : C'étaient les chiffres de l'année dernière. Entre le moment où l'on prépare, et le moment où les structures votent, il y a un décalage.

Mme FOURNIER BONNIN : Et si les structures demandent plus ?

Mme BEAUNEE : Nous vérifions toutes les factures sur justificatifs. C'est comme une provision.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 49

Question II.11. DECISIONS BUDGETAIRES - Vote du Budget primitif 2024 du Budget Principal

ANNEXE 4 : BUDGET PRINCIPAL 2024

Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente aux Finances

Considérant les statuts de la Communauté de communes Rives de Saône,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et M49,

Vu la délibération n°071-2012 du 23 mai 2012 entérinant la refonte de la structure budgétaire du budget général et de ses budgets annexes ainsi que les modalités de vote du budget général (par chapitre en section de fonctionnement et par opérations d'équipement individualisées en section d'investissement) applicables au 1^{er} janvier 2013,

Vu la délibération n°104-2012 du 12 septembre 2012 entérinant la création d'un Service Public Industriel et Commercial « gestion des déchets » doté de la seule autonomie financière et soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4, au 1^{er} janvier 2013,

Vu la délibération n°116-2016 du 14 décembre 2016 entérinant la création d'un Service Public Administratif « Office de Tourisme Rives de Saône » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération n°102-2016 du 16 novembre 2016 entérinant la création d'un budget annexe « Prestations de Services » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération n°107-2016 du 16 novembre 2016 entérinant la création de deux budgets annexes dénommés respectivement « ZAE Saint-Usage » et « ZAE Brazey-en-Plaine » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération n°2-2018 du 17 janvier 2018 entérinant la création d'un budget annexe « assainissement collectif » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4 au 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération n°101-2018 du 19 septembre 2018 entérinant la suppression du budget annexe GEMAPI au 1^{er} janvier 2019,

Vu la délibération n°134-2019 du 18 décembre 2019 entérinant la création d'un budget annexe dénommé « ZAE Route de Franche-Comté à Seurre » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération n°49-2022 du 18 mai 2022 portant création du budget annexe « parking gardé »,

Vu la délibération n°76-2023 du 20 septembre 2023 actant la mise en place de la nomenclature comptable M57,

Considérant les délibérations ayant une incidence sur les budgets annexes 2024,

Considérant la délibération n° 10-2024 prenant acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 au cours de la séance du Conseil communautaire du 21 février 2024,
L'élaboration du budget primitif principal 2024 a été réalisée sur les bases déclinées lors du Rapport d'Orientation Budgétaire, dans une conjoncture inflationniste.

Vu les travaux menés par l'exécutif et les services, successivement les 26 janvier 2024 et le 12 février 2024,

Vue d'ensembles des recettes et dépenses et les soldes intermédiaires de gestion (SIG)

BP 2024	Principal	Environnement Déchets	Office de tourisme	Assainissement Collectif	SPANC	Prestations de services	ZAE Braze- y-en-Plaine	ZAE St Usage	ZAE Seurre	Parking Gardé	TOTAUX
Total Recettes réelles Fonctionnement hors (002)	10 522 538,25 €	2 701 310,00 €	231 552,30 €	599 186,40 €	390,04 €	67 329,44 €	42 792,00 €	28 500,00 €	0,00 €	6 000,00 €	14 199 598,43 €
Total Dépenses réelles Fonctionnement	10 032 745,31 €	2 726 784,00 €	278 510,00 €	497 719,04 €	762,00 €	69 323,00 €	13 000,00 €	121 600,00 €	291 673,76 €	1 640,00 €	14 033 757,11 €
Epargne brute	489 792,94 €	-25 474,00 €	-46 957,70 €	101 467,36 €	-371,96 €	-1 993,56 €	29 792,00 €	-93 100,00 €	-291 673,76 €	4 360,00 €	165 841,32 €
Rbrst du capital (Dette 016)	390 682,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	390 682,36 €
Epargne nette	99 110,58 €	-25 474,00 €	-46 957,70 €	101 467,36 €	-371,96 €	-1 993,56 €	29 792,00 €	-93 100,00 €	-291 673,76 €	4 360,00 €	-224 841,04 €
Opération d'ordre Fonctionnement ICNE (066)	-957,98 €	0,00 €	0,00 €	-1 700,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-26,67 €	-92,50 €	0,00 €	-2 777,60 €
Opération d'ordre Fonctionnement recettes (042)	149 691,75 €	106 337,56 €	0,00 €	140 742,29 €	0,00 €	0,00 €	103 432,19 €	218 797,26 €	693 905,31 €	20 301,00 €	1 433 207,36 €
Opération d'ordre Fonctionnement dépenses (042)	966 455,69 €	376 616,03 €	13 376,50 €	452 658,82 €	0,00 €	0,00 €	135 733,00 €	157 001,26 €	402 231,55 €	29 878,00 €	2 533 950,85 €
Total Opération d'ordre de Fonctionnement	-815 805,96 €	-270 278,47 €	-13 376,50 €	-310 216,08 €	0,00 €	0,00 €	-32 300,81 €	61 822,67 €	291 766,26 €	-9 577,00 €	-1 097 965,89 €
Résultat d'exercice de Fonctionnement	-326 013,02 €	-295 752,47 €	-60 334,20 €	-208 748,72 €	-371,96 €	-1 993,56 €	-2 508,81 €	-31 277,33 €	92,50 €	-5 217,00 €	-932 124,57 €
Résultat d'exploitation reporté (002)	2 777 960,43 €	3 042 755,99 €	60 334,20 €	910 279,13 €	371,96 €	1 993,56 €	70 662,91 €	43 150,84 €	1 020,65 €	6 337,18 €	6 914 866,85 €
Résultats cumulés de Fonctionnement	2 451 947,41 €	2 747 003,52 €	0,00 €	701 530,41 €	0,00 €	0,00 €	68 154,10 €	11 873,51 €	1 113,15 €	1 120,18 €	5 982 742,28 €

BP 2024	Principal	Environnement Déchets	Office de tourisme	Assainissement Collectif	SPANC	Prestations de services	ZAE Braze- y-en-Plaine	ZAE St Usage	ZAE Seurre	Parking Gardé	TOTAUX
Total Recettes réelles Investissement hors (001)	3 048 799,18 €	663 466,00 €	2 018,00 €	438 335,00 €	762,00 €	0,00 €	75 514,19 €	218 797,26 €	167 792,16 €	135 573,72 €	4 751 057,51 €
Total Dépenses réelles Investissement hors (001)	4 231 687,73 €	1 444 477,82 €	16 933,47 €	861 176,34 €	762,00 €	0,00 €	19 613,00 €	221 796,00 €	100 000,00 €	6 000,00 €	6 902 446,36 €
Total Opération d'ordre d'Investissement	816 763,94 €	270 278,47 €	13 376,50 €	311 916,53 €	0,00 €	0,00 €	32 300,81 €	0,00 €	-291 673,76 €	9 577,00 €	1 162 539,49 €
Résultat d'exercice d'Investissement hors (001)	-366 124,61 €	-510 733,35 €	-1 538,97 €	-110 924,81 €	0,00 €	0,00 €	88 202,00 €	-2 998,74 €	-223 881,60 €	139 150,72 €	-988 849,36 €
Résultat d'exploitation section Investissement (001)	732 238,25 €	629 892,07 €	1 538,97 €	856 168,23 €	56 238,00 €	0,00 €	-88 202,00 €	2 998,74 €	222 768,45 €	-119 114,05 €	2 294 526,66 €
Résultats cumulés d'Investissement	366 113,64 €	119 158,72 €	0,00 €	745 243,42 €	56 238,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 113,15 €	20 036,67 €	1 305 677,30 €

Résultat de l'exercice F+I	2 818 061,05 €	2 866 162,24 €	0,00 €	1 446 773,83 €	56 238,00 €	0,00 €	68 154,10 €	11 873,51 €	0,00 €	21 156,85 €	7 288 419,58 €
----------------------------	----------------	----------------	--------	----------------	-------------	--------	-------------	-------------	--------	-------------	----------------

Le total des recettes et dépenses (fonctionnement et investissement) de l'ensemble des budgets avoisine les 40M€ : dont un total fonctionnement (dépenses et recettes) 2024 pour l'ensemble des budgets de 28,2 M€. Quant aux recettes et dépenses d'investissement, celles-ci représentent 11,6 millions d'euros.

L'Epargne brute globale (187 K€) est préservée essentiellement par le budget principal (+490K€) et l'assainissement collectif (+101,5K€). Tous les autres résultats d'exercice de fonctionnement sont négatifs et redeviennent positifs grâce aux résultats d'exploitation reportés.

Budget principal - Section de fonctionnement (recettes et dépenses) et les soldes intermédiaires de gestion (SIG)

Le détail des vues du budget Principal (Vue d'ensemble) est présent dans la note de synthèse annexée à la présente délibération

Section	Chapitres	REAL 2022	BP 2023	REAL 2023	BP 2024	Ecart IB 2024 / réalisé 2023 (€)	Ecart IB 2024 / réalisé 2023 (%)
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement		8 284 185,69	9 233 884,15	8 777 231,61	10 032 745,31	1 255 514	14%
	011 - Charges à caractère général	1 933 015,31	2 137 018,05	1 892 713,92	2 537 705,60	644 992	34%
	012 - Charges de personnel et fra	3 155 531,53	3 669 492,00	3 483 555,42	4 226 760,00	743 205	21%
	014 - Atténuations de produits	2 478 730,93	2 502 009,00	2 498 876,55	2 484 300,00	-14 577	-1%
	022 - Dépenses imprévues (fonct	0,00	2 659,00	0,00	0,00	0	
	65 - Autres charges de gestion co	595 441,66	797 144,34	784 883,96	684 783,98	-100 100	-13%
	66 - Charges financières	26 309,67	67 897,76	61 406,87	78 195,73	16 789	27%
	67 - Charges exceptionnelles	87 913,67	15 664,00	14 342,57	1 000,00	-13 343	-93%
	68 - Dotations aux amortissement	7 242,92	42 000,00	41 452,32	20 000,00	-21 452	-52%
Total Recettes Réelles de Fonctionnement		9 110 556,43	9 706 087,42	10 086 021,93	10 522 538,25	436 516	4%
	013 - Atténuations de charges	37 523,41	111 920,00	114 162,01	70 000,00	-44 162	-39%
	70 - Produits des services, du don	1 150 185,13	1 155 873,75	1 278 209,99	1 874 734,25	596 524	47%
	73 - Impôts et taxes	3 208 654,82	3 328 059,00	2 964 829,82	3 631 360,00	666 530	22%
	731 - Fiscalité locale	2 411 488,00	2 674 246,00	3 429 766,00	2 921 000,00	-508 766	-15%
	74 - Dotations, subventions et pa	1 911 844,44	1 961 413,06	1 927 227,24	1 640 734,00	-286 493	-15%
	75 - Autres produits de gestion co	357 126,41	420 575,61	345 372,87	384 710,00	39 337	11%
	76 - Produits financiers	32,06	0,00	44,39	0,00	-44	-100%
	77 - Produits exceptionnels	33 702,16	54 000,00	26 409,61	0,00	-26 410	-100%
Epargne brute		826 370,74	472 203,27	1 308 790,32	489 792,94	-818 997	-63%
Section	Chapitres	REAL 2022	BP 2023	REAL 2023	BP 2024	Ecart IB 2024 / réalisé 2023 (€)	Ecart IB 2024 / réalisé 2023 (%)
Epargne brute		826 370,74	472 203,27	1 308 790,32	489 792,94	-818 997	-63%
Remboursement du capital		208 976,48	354 500,30	337 627,69	390 682,36	53 055	16%
Epargne nette		617 394,26	117 702,97	971 162,63	99 110,58	-872 052	-90%
Opérations d'ordre			-705 021,98	-649 582,60	-815 805,96		
Résultat Fonctionnement (N)			-232 818,71	659 207,72	-326 013,02		
Résultat cumulé Fonctionnement		2 097 877,66	1 865 059,29	2 757 085,38	2 451 947,41		
Résultat cumulé Investissement 001		1 112 366	2 260 129	2 260 129	732 238	-1 527 890	-68%
Résultat Investissement (N) hors 001		1 147 763	-1 765 214	-1 528 508	-366 125	1 162 384	-76%
Recettes d'investissement hors 001		4 053 440	7 265 120	4 229 763	4 046 255	-183 508	-4%
Dépenses d'investissement hors 001		2 905 677	9 030 334	5 758 272	4 412 379	-1 345 892	-23%
Résultat cumulé Investissement avec emprun		2 260 129	494 915	732 238	366 114	-366 125	-50%
Résultat cumulé F+I		4 358 006,37	2 359 974,38	3 489 323,63	2 818 061,05	-671 263	-19%

Le budget 2024 est impacté principalement par :

- Une inflation toujours présente même si en ralentissement comparé à 2023 ;
- Le projet piscine générant :
 - o Des dépenses de fonctionnement de 726 K€ et des recettes de fonctionnement de 316 K€.
 - o Des dépenses d'investissement de 1 922 K€ et des recettes d'investissement de 1 702 K€ (dont opérations d'ordre).
 - o Dont des amortissements 2024 au prorata temporis (8 mois sur 12) sur la base d'une durée de 40 ans, à la fois sur les investissements globaux et sur leurs subventions.

- Le portage de la contribution au budget tourisme (156.7 K€ en 2024).
- La fin de l'amortisseur électrique (non éligible) et la non-budgétisation du filet de sécurité (255.6 K€ en 2023) compte tenu du caractère incertain.
- Prise en compte du FPIC pour 90% du montant 2023 soit 220.2 K€ compte tenu du caractère incertain sur le montant final.
- Une revalorisation de la fraction de TVA de 4% comparée à 2023, sachant que l'évolution attendue en 2024 serait proche de 5%.

Pour la section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitres	Observations
Chapitre 011 Charges à caractère général – Montant total : 2 537 705.6 €	<i>Dont l'inflation (5.8% en 2023 et prévision à 2.5% en 2024) Dépenses liées au projet piscine (293 K€) Etude pour le transfert eau potable (60 K€)</i>
Chapitre 012 Charges de personnel – Montant total : 4 226 760 €	<i>Dont l'effet année pleine des augmentations de 2023 (SMIC, augmentation cotisation CNRACL, augmentation valeur du point, attribution de 5 points d'indice majoré, prime pouvoir d'achat) pour 132K€+ besoins de recrutements (piscine (212K€), enfance jeunesse, tourisme, école de musique (98K€)). Impact du changement de rattachement des salaires sur le budget principal de 287K€ (hors SPIC Déchets) puis remboursé par les budgets annexes (Tourisme, Assainissement et prestations de services) via le chapitre 70.</i>
Chapitre 014 Atténuations de produits (AC, FNGIR) – Montant total : 2 484 300 €	<i>Dont FNGIR (1 270K€) et Attributions de compensation (1 210K€)</i>
Chapitre 65 Charges de gestion courante – Montant total : 684 783.98 €	<i>Dont indemnités élus (119K€), contributions aux syndicats (123K€), déficits autres budgets (OT/157K€), VNF, Logiciels, SMTP</i>
Chapitre 66 Charges financières – Montant total : 78 195.73 €	
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles – Montant total : 1 000 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitres	Observations
Chapitre 013 Atténuation de charges (variation stocks) – Montant total : 70 000 €	
Chapitre 70 – Produits Montant total : 1 874 734.25 €	<i>Dont recettes (piscines/263K€, Enfance jeunesse/848K€, musique/62k€), MAD du personnel par d'autres budgets et structures (448K€), remboursements frais par les B. annexes (103K€), taxe et redevances (180K€)</i>
Chapitre 73 Impôts et taxes – Montant total : 3 631 360 €	<i>Dont AC (119.3K€), FPIC (220.3K€) et fraction TVA (3 292K€)</i>
Chapitre 731 Fiscalité locale – Montant total : 2 921 000 €	<i>Dont TF, TFNB, TH et CFE (2 500 K€), TASCOM (205 K€) et taxe GEMAPI (95 K€)</i>
Chapitre 74 Dotations et participations – Montant total : 1 640 734 €	<i>Dont participations Etat (310K€), Région (8K€), Département (44K€) et compensations CFE&CVAE (236K€)</i>

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante – Montant total : 384 710 €	
Chapitre 76 Produits financiers – Montant total : 0 €	
Chapitre 77 Produits exceptionnels – Montant total : 0 €	

La section d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de l'EPCI à moyen ou long terme.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
<i>Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.</i>	<i>Il s'agit des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus : Etat, Département, Région, Fonds Européens et du FCTVA. Un emprunt de 500 000 € est prévu dans le budget primitif 2024.</i>

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget principal 2024
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

24

M DELEPAU : Il y a - 508 000 € de fiscalité locale ?

Mme GILARDET : Ce sont des compensations CVAE, cela va avec le chapitre 73. Il faut faire la différence entre les 2, qui est à environ 160 k€.

Mme GILARDET : nous avons prévu un emprunt de 500 000 € pour équilibrer la section d'investissement. Nous ne sommes pas obligés, mais si nous ne faisons pas de prêt, nous serons en négatif de 350 000 €.

M. DELEPAU : Par rapport au résultat net de fonctionnement à - 326 000€, quels sont les perspectives d'évolution de ce résultat ?

Mme GILARDET : Quand nos ZAE seront finies, nous aurons une meilleure visibilité.

M. DELEPAU : Les perspectives sont par rapport aux ZAE ? Vous avez parlé de capacité d'autofinancement tout à l'heure.

Mme GILARDET : La capacité d'autofinancement, c'est sur l'épargne brute. La ZAE la plus impactante est la ZA de Seurre, qui nous coûte, et pour laquelle nous n'avons pas encore de recettes.

M. DELACOUR : C'est toute la question sur le développement économique. Je veux croire qu'on va attirer des entreprises. On a toutes les cartes en mains, on paye un chargé de développement économique à 20%. La grande question est : est-ce qu'on crée des ZAE quand on a des entreprises qui vont s'installer, ou est-ce qu'on crée les ZAE pour venir chez nous. Je suis optimiste, sur la ZA de Saint-Usage, nous avons vendu rapidement.

M. BECQUET : Nous avons eu plusieurs projets sur la ZA de Seurre. Cela fait deux fois qu'on revoit notre copie sur le permis d'aménager. On partait initialement sur 35 lots, mais on a eu 2 porteurs de projet qui se sont positionnés pour 35 ha, avec peu de poids lourds. C'est un critère car nous avons une étude du Département qui nous bloque à 35 Poids Lourds. Fin janvier, on a su que le client d'un porteur de projet ne voulait pas donner suite. On est donc reparti sur les 35 lots. Et maintenant j'ai un nouveau porteur de projet, avec la même configuration mais il n'y a rien de signé. Pourquoi on essaie de privilégier cette configuration ? Nous pourrions commercialiser le terrain à des prix raisonnables, et ça permet de faire moins de voiries. On a vraiment cru que celui de janvier allait signer. Si on peut avoir un projet qui fait 70 emplois sur site d'un seul coup, ce serait l'idéal. La configuration du permis

d'aménager permet d'éviter de trop découper. Si cela ne fonctionne pas avec le nouveau porteur de projet, on fera en deux espaces pour se donner l'opportunité de vendre à un plus gros. Le résultat est un peu négatif mais il ne faut pas se presser de changer les choses toute de suite. Avec la loi ZAN, nous avons beaucoup de demandes de porteurs de projet. C'est compliqué d'installer une boîte. Nous avons toujours un terrain à vendre sur Brazey avec deux touches.

M. DELACOUR : Pas plus tard que cet après midi, je discutais avec une personne de l'AER qui nous a confirmé que notre grande force, c'est la disponibilité de notre foncier, ce que n'ont plus les métropoles.

Mme ROSENBLATT-PETITJEAN : Autant je crois que des entreprises peuvent venir s'installer, autant si elles ne s'installent pas, je suis dubitative sur une dizaine de lots d'artisans à Seurre.

M. DELACOUR : C'est passé à Saint-Usage. On avait 12 lots à Saint-Usage, 11 sont partis.

Mme DUPARC : Je rejoins cette inquiétude. On a le Technoport dont on a entendu parler, avec beaucoup de projets, mais dont nous n'avons plus de nouvelles. Créer des zones si nous n'arrivons pas à les remplir, cela reste inquiétant et pas très prudent.

M. DELACOUR : Sur le Technoport, avec la personne de l'AER, elle m'a dit qu'il y avait du travail de développement et que les prospects sont là. Je reste optimiste.

Mme DUPARC : Cela fait 30 ans, il y a plein d'articles qui sortent, il ne faut pas qu'on passe pour des rigolos.

M. BECQUET : Si on prend la ZA de Saint-Usage, il y a le raccordement des réseaux, et les études qui ont été portées par la CCRS. Sur Pagny, il n'y a pas les études. C'est ce que font les entreprises les unes après les autres. Nous étions encore avec le sous-préfet en CLAP pour des projets d'ampleur entre 80 000 et 100 000 m² de surface. Entre les délais des bureaux d'études, cela prend 3 voire 4 ans avant que l'entreprise s'implante, mais je reste optimiste. Les grands projets, quand les entreprises mettent 15, 20, 100 millions d'euros, cela prend du temps et j'y crois dur comme fer. Je ne suis pas du tout inquiet. Des fiascos, des fois il y en a, le parking gardé en est un, mais on baisse la tête et on trouve des solutions. Moi je continue, si c'est nos successeurs qui en profitent tant mieux.

Mme DUPARC : Le fiasco ne coûte pas la même chose.

M. BECQUET : le parking gardé c'est 150 000 €. Le SMTP c'est 28 000 euros payés par la CCRS.

M. DELEPAU : A 4 ans, c'est loin. La perspective ne doit pas être supérieure à 3 ans.

M. HIEZ : Merci pour tout le travail qui a été fait. Dans les dépenses de fonctionnement de la piscine, est ce qu'il y est intégré les intérêts d'emprunt de la piscine ?

M. JACQUOT : c'est le chapitre 66, ils sont inclus. Les 500 000 € d'un nouvel emprunt ne sont par contre pas intégrés dedans.

Mme DUBIEF : Concernant le litige sur la construction de la piscine, cela en est où ?

M. DELACOUR : L'avocat est en train de travailler le dossier. On va entrer en négociation.

Mme DUBIEF : Et concernant une réunion de tous les acteurs économiques de la gare d'eau par rapport au parking gardé, cela en est où ?

M. DELACOUR : Je dois d'abord rencontrer les maires de Saint-Jean-de-Losne et Saint-Usage, et ensuite j'invite tous les acteurs de la gare d'eau. Nous avons fait un point de situation avec Facility Park récemment, et ils sont dans la compréhension.

Mme GILARDET : J'ai oublié de vous dire, par rapport à ta question David, avec M. JACQUOT et la commission Finances, l'équipe va construire une présentation analytique de la piscine qu'on vous présentera en fin d'année.

M. HIEZ : Je souhaite expliquer mon abstention de tout à l'heure. Je me suis abstenu car je regrette la faible attention que l'on a portée à la rénovation énergétique des bâtiments communautaires. On va en rester là. On va continuer à avoir une forte facture énergétique. Je sais que c'est compliqué, on est sur une situation qui n'est pas joyeuse financièrement et je le comprends mais je le regrette.

M. DELACOUR : nous avons arbitré de manière sévère car il y avait beaucoup de projets sur la table. C'est avec regret que nous avons arbitré. Les priorités de cet exécutif ont été respectées, mes priorités sont de continuer le portage de l'investissement et du fonctionnement de l'espace aquatique, le développement économique et touristique, l'accueil en périscolaire. Je pense que ce sont toujours les priorités que j'ai définies depuis que je suis président. La transition écologique, la rénovation énergétique, ça passe à côté. Malheureusement, on ne peut pas courir tous les lièvres à la fois.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 3

Pour : 48

Question II.12. DECISIONS BUDGETAIRES - Vote des Budgets primitifs 2024 des Budgets Annexes

ANNEXE 5 : BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente aux Finances

Budgets annexes 2024 soumis au vote de l'assemblée délibérante :

- Budget annexe SPIC Gestion des déchets
- Budget annexe Office de tourisme Rives de Saône
- Budget annexe SPIC assainissement collectif
- Budget annexe Prestations de services
- Budget annexe SPANC
- Budget annexe Parking gardé
- Budget annexe ZAE Brazey-en-Plaine
- Budget annexe ZAE Saint-Usage
- Budget annexe ZAE Seurre – route de Franche Comté

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2312-1,

BUDGET PRIMITIF ANNEXE SPIC DECHETS 2024

Section	Sens	Chapitre	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Dépenses						
Fonctionnement	D		2 163 656,78	3 138 727,83	2 493 694,30	2 726 784,00
Fonctionnement	D	011 - Charges à caractère général	1 507 416,41	1 944 543,56	1 753 691,70	1 994 808,00
Fonctionnement	D	012 - Charges de personnel et frais assimilés	599 778,63	707 996,00	664 914,31	698 976,00
Fonctionnement	D	023 - Virement à la section d'investissement	0,00	336 487,80	0,00	0,00
Fonctionnement	D	65 - Autres charges de gestion courante	26 813,03	108 676,56	64 647,31	29 000,00
Fonctionnement	D	66 - Charges financières	859,79	23,91	23,90	1 000,00
Fonctionnement	D	67 - Charges exceptionnelles	28 788,92	21 000,00	10 417,08	3 000,00
Fonctionnement	D	68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00	20 000,00	0,00	0,00
Recettes						
Fonctionnement	R		2 902 840,38	2 571 669,05	2 714 747,29	2 701 310,00
Fonctionnement	R	013 - Atténuations de charges	15 063,37	0,00	8 392,02	0,00
Fonctionnement	R	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	2 389 047,30	2 146 854,49	2 163 859,39	2 324 450,00
Fonctionnement	R	74 - Subventions d'exploitation	435 715,74	371 000,00	434 523,66	371 000,00
Fonctionnement	R	75 - Autres produits de gestion courante	1 052,87	770,00	2 055,52	860,00
Fonctionnement	R	77 - Produits exceptionnels	41 400,58	0,00	21 051,60	5 000,00
Fonctionnement	R	78 - Reprise sur Amorts	20 560,52	53 044,56	84 865,10	0,00
Epargne brute			739 183,60	-567 058,78	221 052,99	-25 474,00
Fonctionnement	D	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	377 466,40	346 296,10	346 229,62	376 616,03
Fonctionnement	R	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	101 463,47	106 337,56	106 337,56	106 337,56
Résultats d'exercices de fonctionnement			463 180,67	-807 017,32	-18 839,07	-295 752,47
Fonctionnement	R	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	2 598 413,99	3 061 594,66	3 061 594,66	3 042 755,99
Résultats cumulés de fonctionnement			3 061 594,66	2 254 577,34	3 042 755,59	2 747 003,52
Investissement	D		404 570,22	1 531 748,53	201 719,94	1 550 815,38
Investissement	D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	101 463,47	106 337,56	106 337,56	106 337,56
Investissement	D	16 - Emprunts et dettes assimilées	89 260,59	24 610,07	24 610,04	750,00
Investissement	D	20 - Immobilisations Incorporelles	6 955,20	0,00	0,00	0,00
Investissement	D	21 - Immobilisations corporelles	100 019,57	490 205,00	54 721,68	519 182,58
Investissement	D	23 - Immobilisations en cours	106 871,39	910 595,90	16 050,66	924 545,24
Investissement	R		463 151,76	1 070 269,90	370 133,38	1 040 082,03
Investissement	R	021 - Virement de la section d'exploitation		336 487,80	0,00	0,00
Investissement	R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	377 466,40	346 296,10	346 229,62	376 616,03
Investissement	R	10 - Dotations, fonds divers et réserves	21 101,36	228 430,00	21 559,10	206 410,00
Investissement	R	13 - Subventions d'investissement	64 584,00	159 056,00	2 000,00	157 056,00
Investissement	R	16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0	0,02	300 000,00
Résultats d'exercices d'investissements hors 001			58 581,54	-461 478,63	168 413,44	-510 733,35
Investissement	R	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	402 897,09	461 478,63	461 478,63	629 892,07
Résultats cumulés d'investissements (yc 001)			461 478,63	0,00	629 892,07	119 158,72
Résultats cumulés F+			3 523 073,29	2 254 577,34	3 672 647,66	2 866 162,24

Le détail des vues du budget Environnement (Vue d'ensemble) est présent dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

INVESTISSEMENT

- Renouvellement d'équipement et de matériel : Bornes à verre 42K€
- Nouveaux équipements : biobornes et système embarqué sur BOM 65 K€
- Petits travaux, entretien et réparation déchèteries et points d'apport volontaire : 32 K€
- Projet : DTRIE Losne reconduction des inscriptions 2023 pour le foncier et la 1^{ère} tranche de travaux, sous réserve d'un arbitrage sur les capacités de financement 919K€
- RAR 2023 : achat benne à ordures ménagères, études déchèterie Losne, divers 383 K€

FONCTIONNEMENT

- Evolution du service pour les biodéchets : augmentation de la collecte des biodéchets, du réassort de composteurs, bioseau, sacs kraft : 45K€
- Evolution des coûts : remise en concurrence des marchés pour l'exploitation des DTRIES, le traitement des OM avec prise en compte de l'inflation : prestations de service 1 586K€
- Evolution des recettes : revente matières pérennisée, RI augmentée : 250 K€

Total dépenses investissement 2024 : **1 550 815 €**

Total recettes attendues 2023 : **1 040 082.03 €** dont un emprunt de 300K€.

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe SPIC DECHETS 2024,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Mme GILARDET : Nous avons indiqué un emprunt pour équilibrer la section d'investissement même si en épargne brute, nous ne pourrions pas emprunter. Nous nous donnons le S1 2024 pour regarder comment nous finançons l'équipement de la déchèterie de Losne.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 50

SPA OFFICE DE TOURISME 2023

Rappel du contexte :

Par délibération du 14 décembre 2016, le Conseil communautaire a décidé la création au 1^{er} janvier 2017 du service public administratif « Office de Tourisme Rives de Saône » afin d'étendre l'activité de promotion touristique auparavant dévolue à l'association « Office de tourisme Rives de Saône ».

Ce service public est doté de la seule autonomie financière et fait l'objet d'un budget distinct du budget principal de l'EPCI.

Fonctionnement de l'office de tourisme Rives de Saône :

- Un bureau d'information touristique à Seurre comprenant une boutique
- Un bureau d'information touristique à Saint-Jean de Losne comprenant une boutique et une activité de billetterie SNCF à l'Esplanade des Itinérances, quai Lafayette

Le financement de ce budget est assuré en partie par la taxe de séjour versée par les hébergeurs du territoire communautaire et une subvention d'équilibre émanant du budget principal de la CC Rives de Saône. De 2022 à 2024, la contribution du budget principal progresse de 120 K€ à 156.7K€ pour couvrir le déficit passant de 124.6K€ à 216.3K€.

Le détail des vues du budget SPA Office du tourisme (Vue d'ensemble) est présent dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

Section	Sens	Chapitre	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Evolution 2023/BP 2024	Evolution 2022/BP 2024
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT			157 901,96	278 849,26	212 148,39	278 510,00	31%	76%
Fonctionnement	D	011 - Charges à caractère général	54 808,15	121 012,27	61 018,46	90 240,00	48%	65%
Fonctionnement	D	012 - Charges de personnel et frais assimilés	97 474,18	149 090,00	149 082,56	186 070,00	25%	91%
Fonctionnement	D	013 - Virement à la section d'investissement	0,00	585,15	0,00	0,00		
Fonctionnement	D	014 - Atténuations de produits	1 871,51	0,00	0,00	0,00		-100%
Fonctionnement	D	65 - Autres charges de gestion courante	3 492,62	6 861,84	2 007,93	2 200,00	10%	-37%
Fonctionnement	D	67 - Charges exceptionnelles	0,00	300,00	0,00	0,00		
Fonctionnement	D	68 - Dotations aux amortissements	255,50	1 000,00	39,44	0,00	-100%	-100%
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT			156 561,82	261 682,66	255 315,99	231 552,30	-9%	48%
Fonctionnement	R	013 - Atténuations de charges	299,00	300,00	684,90	0,00	-100%	-100%
Fonctionnement	R	70 - Produits des services, du domaine et	10 452,35	23 600,00	33 055,84	34 800,00	5%	233%
Fonctionnement	R	731 - Fiscalité locale	22 880,06	23 000,00	29 264,93	30 000,00	3%	31%
Fonctionnement	R	74 - Dotations et participations	2 378,28	33 950,00	10 181,45	10 041,36	-1%	322%
Fonctionnement	R	75 - Autres produits de gestion courante	120 001,16	180 832,66	180 000,75	156 710,94	-13%	31%
Fonctionnement	R	77 - Pds exceptionnel	550,97	0,00	2 090,06	0,00	-100%	-100%
Epargne brute			-1 340,14	-17 166,60	43 167,60	-46 957,70	-209%	3404%
Fonctionnement	D	042 - Opérations d'ordre de transfert entr	3 222,74	2 180,41	2 180,41	13 376,50	513%	315%
Résultat exercice fonctionnement			-4 562,88	-19 347,01	40 987,19	-60 334,20	-247%	1222%
Fonctionnement	R	002 - Résultat de fonctionnement reporté	23 610,89	19 347,01	19 347,01	60 334,20	212%	156%
Fonctionnement	R	002 - Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00			
Fonctionnement	R	002 - Résultat de fonctionnement reporté		0,00	19 347,01		-100%	
Résultat cumulé exercice fonctionnement			19 048,01	0,00	60 334,20	0,00	-100%	-100%

Section	Sens	Chapitre	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Evolution 2023/BP 2024	Evolution 2022/BP 2024
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT			1 154,66	6 735,79	4 396,16	16 160,95	268%	1300%
Investissement	D	21 - Immobilisations corporelles	1 154,66	6 735,79	4 396,16	16 160,95	268%	1300%
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT			4 314,89	6 735,79	5 935,13	16 933,47	185%	292%
Investissement	R	001 - Solde d'exécution de la section d'inv	1 062,82	3 160,23	3 160,23	1 538,97	-51%	45%
Investissement	R	021 - Virement de la section de fonctionne	0,00	585,15	0,00	0,00		
Investissement	R	040 - Opérations d'ordre de transfert entr	3 222,74	2 180,41	2 180,41	13 376,50	513%	315%
Investissement	R	10 - Dotations, fonds divers et réserves	29,33	810,00	594,49	2 018,00	239%	6780%
Résultat exercice cumulé investissement			3 160,23	0,00	1 538,97	772,52	-50%	-76%

Résultat exercice F+1			22 208,24	0,00	61 873,17	772,52	-99%	-97%
------------------------------	--	--	------------------	-------------	------------------	---------------	-------------	-------------

Déficits annuels	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Déficit cumulé F+I	-124 564,04	-200 179,67	-169 013,56	-216 272,62
Evolution / réalisé 2022		61%	36%	74%
Evolution / réalisé 2023				28%

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe SPA Office de Tourisme 2024,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

GILARDET : Nous avons pris dans le résultat du budget pour limiter l'abondement du budget principal.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 50

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

Rappel du contexte :

La Communauté de communes Rives de Saône est depuis le 1^{er} janvier 2018 compétente pour exercer la compétence « assainissement collectif » sur le territoire de l'EPCL, en lieu et place des communes de Brazey-en-Plaine, Chamblanc, Pouilly-sur-Saône et des syndicats intercommunaux du Pays Losnais et de Seurre-Jallanges-Trugny.

Le 17 janvier 2018, le Conseil communautaire a approuvé la création d'un service public à caractère industriel et commercial pour l'exercice du service public d'assainissement collectif et celle d'un budget annexe distinct de celui de rattachement, relevant du plan comptable M49.

Fonctionnement du service « assainissement collectif » :

- Mode de gestion : gestion déléguée
- Financement : redevance d'assainissement
- Reconduction des inscriptions 2023 des études non réalisées : Etude pour le recollement classe A des réseaux, Diagnostic génie civil des STEP pour 211K€,
- Augmentation de certaines charges : traitement des boues polluées de la STEP de SJT, COT VNF pour 60K€,
- Maintien des moyens sur les prestations et frais courants : autosurveillance, tampons ... pour 18K€,
- Stabilité des recettes de redevance assainissement collectif pour 560K€.

Compte-tenu des restes réaliser au 31/12/2023, les propositions d'inscriptions de nouvelles dépenses d'investissement au budget primitif 2024, sont, au regard du schéma directeur d'assainissement :

- Maintien de l'enveloppe dédiée aux opérations prévues au schéma directeur d'assainissement et prise en compte de l'inflation dans la programmation : 400K€,
 - o Renouvellement de réseau sur Chamblanc
 - o Renouvellement de réseau sur Saint-Symphorien-sur-Saône
- Extension de réseau sur Pouilly-sur-Saône,
- Equipement d'autosurveillance sur des déversoirs d'orage à Brazey-en-Plaine et Seurre,
- Maintien des moyens dédiés au renouvellement de matériel : tampons, postes de relevage : 20K€,
- RAR 2023 : 289K€ (travaux en cours à Brazey-en-Plaine).

Total dépenses investissement 2024 : **1 001 918.63 €**

Total recettes attendues 2024 : **1 747 162.05 €**

Assainissement collectif - Section de fonctionnement (recettes et dépenses) et les SIG

Section	Sens	Chapitre	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Evolution 2023/BP 2024
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT			236 338,86	552 400,98	303 719,28	496 018,59	63%
Fonctionnement	D	011 - Charges à caractère général	25 005,99	346 657,06	114 793,98	304 650,87	165%
Fonctionnement	D	012 - Charges de personnel et frais assimilés	97 393,58	97 948,00	81 434,25	90 325,00	11%
Fonctionnement	D	65 - Autres charges de gestion courante	0,22	6,00	1,13	0,00	-100%
Fonctionnement	D	66 - Charges financières	113 654,40	107 489,92	107 489,92	101 042,72	-6%
Fonctionnement	D	67 - Charges exceptionnelles	284,67	300,00	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT			588 266,99	611 243,40	666 018,37	599 186,40	-10%
Fonctionnement	R	013 - Atténuations de charges - Rbst charges SS et prévoya	67,00	67,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	R	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, ma	558 203,85	579 100,00	618 565,53	571 050,00	-8%
Fonctionnement	R	74 - Subventions d'exploitation	26 525,51	32 000,00	43 526,39	28 061,00	-36%
Fonctionnement	R	75 - Autres produits de gestion courante	73,32	76,40	75,88	75,40	-1%
Fonctionnement	R	77 - Autres produits de gestion courante	3 397,31	0,00	3 850,57		-100%
Epargne brute			351 928,13	58 842,42	362 299,09	103 167,81	-72%
Fonctionnement	D	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	438 955,45	458 820,50	458 820,50	452 658,82	-1%
Fonctionnement	R	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	118 835,05	134 066,87	134 066,87	140 742,29	5%
Résultat d'exercice de fonctionnement			31 807,73	-265 911,21	37 545,46	-208 748,72	-656%
Fonctionnement	R	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	840 925,94	872 733,67	872 733,67	910 279,13	4%
Résultats cumulés de fonctionnement			872 733,67	606 822,46	910 279,13	701 530,41	-23%
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT			482 652,62	800 059,56	405 873,95	1 001 918,63	147%
Investissement	D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	118 835,05	134 066,87	134 066,87	140 742,29	5%
Investissement	D	16 - Emprunts et dettes assimilées	136 637,56	142 729,64	142 729,64	149 101,06	4%
Investissement	D	20 - Immobilisations incorporelles	200 400,02	0,00	0,00	0,00	
Investissement	D	21 - Immobilisations corporelles	93,14	81 000,00	18 198,00	26 930,00	48%
Investissement	D	23 - Immobilisations en cours	23 886,85	442 263,05	110 879,44	685 145,28	518%
Investissement	D	458201 - Rbst tonne lisier Trouhans	2 800,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT			722 415,47	527 320,50	458 820,50	890 993,82	94%
Investissement	R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	438 955,45	458 820,50	458 820,50	452 658,82	-1%
Investissement	R	13 - Subventions d'investissement	80 260,00	68 500,00	0,00	438 335,00	
Investissement	R	23 - Immobilisation en cours	200 400,02	0,00	0,00		
Investissement	R	458201 - Rbst tonne lisier Trouhans	2 800,00				
Résultat d'exercice d'Investissement (hors 001)			239 762,85	-272 739,06	52 946,55	-110 924,81	-310%
Investissement	R	001 - Solde d'exécution de la section d'invest. Reporté	563 458,83	803 221,68	803 221,68	856 168,23	7%
Résultat cumulés d'Investissement (yc 001)			803 221,68	530 482,62	856 168,23	745 243,42	-13%
Résultat cumulés F + I			1 675 955,35	1 137 305,08	1 766 447,36	1 446 773,83	-18%

Le détail des vues du budget assainissement collectif (Vue d'ensemble) est présent dans l'annexe à la présente délibération.

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe Assainissement Collectif 2024,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 2024

Rappel du contexte :

Le SPANC est géré par contrat de délégation de service public à Suez Environnement, chargée de réaliser les contrôles des installations d'assainissement non collectif à la demande des usagers du territoire lors de réhabilitations des installations ou de diagnostics en cas de ventes immobilières. La redevance pour ce service rendu étant réglée directement par l'utilisateur à Suez Environnement.

Le budget est maintenu sans activité pendant la durée de la DSP. Seule la régularisation du dossier 2019 (Gagnepain) est maintenue.

ND - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	762,00 390,04
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00 0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) (si excédent) 0,00 371,96
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	762,00 762,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	762,00 762,00
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00 0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) (si solde positif) 0,00 56 238,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	762,00 57 000,00
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 524,00 57 762,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	70,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Autres charges de gestion courante	1,00	0,00	762,00	0,00	762,00
Total des dépenses de gestion des services		2 605,00	0,00	762,00	0,00	762,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 605,00	0,00	762,00	0,00	762,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 605,00	0,00	762,00	0,00	762,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

-

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	762,00
---	---------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	390,04	0,00	390,04
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	390,04	0,00	390,04
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	390,04	0,00	390,04
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	390,04	0,00	390,04

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	371,98
--	--------

-

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	762,00
---	---------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
--	------	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	782,00	0,00	782,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	782,00	0,00	782,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	782,00	0,00	782,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	782,00
---	---------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	782,00	0,00	782,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	782,00	0,00	782,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

ND - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2024

040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	762,00	0,00	762,00

		+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		56 238,00				
		=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		57 000,00				

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

0,00

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe Service Public d'Assainissement non collectif 2024,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

34

PRESTATIONS DE SERVICES 2024

Rappel du contexte :

Par délibération du 16 novembre 2016, le Conseil communautaire a entériné le principe de création de prestations de services consistant pour la Communauté de communes à rendre service aux communes membres par la mise à disposition de moyens humains/matériels à la demande, à titre onéreux.

- Différents tarifs d'intervention ont été fixés par délibération selon la demande formulée par la commune :
- Intervention d'un, deux ou trois agents intercommunaux
- Mise à disposition de matériel
- Frais de déplacement supplémentaires pendant la prestation

L'exercice de ces prestations est retracé dans le budget annexe « prestations de services ».

Ce budget annexe est caractérisé par des prévisions et exécutions uniquement en section de fonctionnement :

- En dépenses : masse salariale des agents réalisant les prestations. Depuis le 2nd semestre 2021 la masse salariale est budgétisée sur le BP Principal et remboursée par le Budget Annexe Prestations de services au moyen d'une subvention.
 - En recettes : redevances des communes.
- Courant 2023, l'analyse des coûts des prestations a permis d'ajuster la tarification et ainsi d'équilibrer les dépenses et les recettes 2024.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS				A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES	
		0,00	0,00	
	+	+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)	
		0,00	0,00	
	=	=	=	
	Total de la section d'investissement (2)	0,00	0,00	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES	
		69 323,00	67 329,44	
	+	+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)	
		0,00	1 993,56	
	-	-	-	
	Total de la section de fonctionnement (3)	69 323,00	69 323,00	
	TOTAL DU BUDGET (4)	69 323,00	69 323,00	

(1) A saisir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

55

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N 1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	61 600,00	0,00	0,00	69 323,00	0,00	0,00	69 323,00	69 323,00
011	Charges à caractère général (3)	5 800,00	0,00	0,00	10 323,00	0,00	0,00	10 323,00	10 323,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	56 000,00	0,00		51 000,00	0,00		51 000,00	51 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	61 600,00	0,00	0,00	69 323,00	0,00	0,00	69 323,00	69 323,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	61 600,00	0,00	0,00	69 323,00	0,00	0,00	69 323,00	69 323,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
0002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									69 323,00

(1) Voir état I B pour le contenu de budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui ont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	55 289,08	0,00	67 329,44	0,00	67 329,44
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	46 000,00	0,00	67 329,44	0,00	67 329,44
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	9 289,08	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	55 289,08	0,00	67 329,44	0,00	67 329,44
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	55 289,08	0,00	67 329,44	0,00	67 329,44
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						1 293,56
Total des recettes de fonctionnement cumulées						69 323,00

(1) Voir état I-0 pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors montants imputés aux chapitres 015 et 017.

(3) Cf. règlement du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 - Cf 040).

(4) Les comptes 73 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil d'administration) ou la reprise anticipée des résultats.

ND - PRESTATIONS DE SERVICES - BP (projet de budget) - 2024

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A
DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison - affectation (3A-règle)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
000	Depenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (5)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations ordre internes (7)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								0,00

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A
RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 130)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16440, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1008)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
130 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16440, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Cote de l'ordonnancement (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
R01 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1058 (8)					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					0,00

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres de la section de fonctionnement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe Prestations de Services 2024,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

PARKING GARDE 2024

Rappel du contexte :

Le projet de création d'un parking surveillé destiné aux usagers de la Gare d'Eau et promeneurs est inscrit au PPI et au budget depuis 2020.

Par délibération n°124-2021 du 2010/2021, les délégués communautaires ont retenu le principe de service public sous la forme de l'affermage comme mode de gestion. Ce contrat est prévu pour 6 ans. Un bail emphytéotique a été conclu entre la commune de ST-USAGE et la Communauté de Communes pour 33 ans, renouvelable 2 fois.

Les travaux pour cet aménagement ont débuté en 2022 et se sont achevés en mai 2023.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	31 518,00 26 301,00
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00 0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) (si excédent) 0,00 6 337,18
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	31 518,00 32 638,18
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	26 301,00 29 078,00
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00 135 573,72
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) (si solde positif) 119 114,05 0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	145 415,05 165 451,72
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	176 933,05 198 089,90

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 000,00	0,00	1 640,00	0,00	1 640,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 000,00	0,00	1 640,00	0,00	1 640,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 000,00	0,00	1 640,00	0,00	1 640,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		29 878,00	0,00	29 878,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		29 878,00	0,00	29 878,00
TOTAL		1 000,00	0,00	31 518,00	0,00	31 518,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	31 518,00
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Total des recettes de gestion des services		6 000,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		6 000,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		20 301,00	0,00	20 301,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		20 301,00	0,00	20 301,00
TOTAL		6 000,00	0,00	26 301,00	0,00	26 301,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	6 337,18
--	----------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	32 638,18
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	9 577,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	152 413,45	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	152 413,45	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
46...	Total des opérations pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	156 413,45	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		20 301,00	0,00	20 301,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		20 301,00	0,00	20 301,00
	TOTAL	156 413,45	0,00	26 301,00	0,00	26 301,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	118 114,05
---	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	145 416,05
--	------------

40

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	252 261,37	135 573,72	0,00	0,00	135 573,72
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	252 261,37	135 573,72	0,00	0,00	135 573,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46...	Total des opérations pour le compte de tiers (8)	36 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	287 861,37	135 573,72	0,00	0,00	135 573,72
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

ND - PARKING GARDE - BP (projet de budget) - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		29 878,00	0,00	29 878,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		29 878,00	0,00	29 878,00
TOTAL		287 951,37	135 573,72	29 878,00	0,00	165 451,72

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	165 451,72
---	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

9 577,00

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 50

ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE L'Echelotte à SAINT-USAGE 2024

Rappel du contexte :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Rives de Saône est compétente en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique et portuaire » sur son territoire.

Depuis cette date, les zones d'activités économiques communales sont transférables à l'EPCI.

A la suite du recensement des zones communales concernées par le transfert à Rives de Saône, l'assemblée délibérante a décidé le 16 novembre 2016 la création de budgets annexes dédiés aux zones, relevant de l'instruction budgétaire M14 et d'une comptabilité de stocks.

Par délibération du 16 janvier 2019 le Conseil communautaire a voté les conditions patrimoniales et financières de transfert en pleine propriété de la zone de l'Echelotte située à Saint-Usage.

Le paiement à la commune de Saint-Usage des parcelles restant à commercialiser est intervenu en fin d'année 2019 pour 356 526,26 €.

En 2020, ont débuté les travaux de viabilisation de cette zone.

Fin 2023, il reste uniquement un lot à vendre. Le prêt relais de 160 000 € sera à rembourser fin 2024.

3 ventes en 2023 pour 144 924 €.

377,4 K€ d'opérations d'ordre en dépenses et en recettes (stocks) sont prévus en 2024.

Aucuns travaux ne sont prévus en 2024.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS				A
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1066)	378 797,28	375 798,52	
+		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 998,74	
=		=	=	
Total de la section d'investissement (2)		378 797,28	378 797,26	
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	280 174,59	248 897,26	
+		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 43 150,84	
=		=	=	
Total de la section de fonctionnement (3)		280 174,59	292 048,10	
TOTAL DU BUDGET (4)		658 971,85	670 845,36	

III – VOTE DU BUDGET										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE										B
DEPENSES										
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
	TOTAL	409 748,17	0,00	0,00	280 174,59	0,00	0,00	280 174,59	280 174,59	
011	Charges à caractère général (3)	76 398,98	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
	Total des dépenses de gestion des services	76 398,98	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	
66	Charges financières	1 600,00	0,00		1 573,33	0,00		1 573,33	1 573,33	
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00						
	Total des dépenses financières	1 600,00	0,00	0,00	1 573,33	0,00		1 573,33	1 573,33	
	Total des dépenses réelles	77 998,98	0,00	0,00	121 573,33	0,00	0,00	121 573,33	121 573,33	
023	Virement à la section d'investissement	27 300,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	302 849,19			157 001,26	0,00		157 001,26	157 001,26	
043	Opérations ordre intérieur de la section	1 600,00			1 600,00	0,00		1 600,00	1 600,00	
	Total des dépenses d'ordre	331 748,19			158 601,26	0,00		158 601,26	158 601,26	
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)										0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées										280 174,59

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		404 358,21	0,00	248 897,26	0,00	248 897,26
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	55 719,00	0,00	28 500,00	0,00	28 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		55 719,00	0,00	28 500,00	0,00	28 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		55 719,00	0,00	28 500,00	0,00	28 500,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	347 039,21		218 797,26	0,00	218 797,26
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	1 600,00		1 600,00	0,00	1 600,00
Total des recettes d'ordre		348 639,21		220 397,26	0,00	220 397,26

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) 43 150,84

Total des recettes de fonctionnement cumulées 292 048,10

ND - ZAE ST USAGE - BP (projet de budget) - 2024

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	349 539,21	0,00	0,00	378 797,26	0,00	0,00	378 797,26	378 797,26
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1600 non budgétaire)	0,00	0,00	160 000,00	0,00		160 000,00	160 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 500,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (6)	347 039,21		218 797,26	0,00		218 797,26	218 797,26
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		347 039,21		218 797,26	0,00		218 797,26	218 797,26

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8) 0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées 378 797,26

RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	521 501,86	0,00	375 797,26	0,00	375 797,26
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1668 non budgétaires)	159 738,21	0,00	218 797,26	0,00	218 797,26
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	159 738,21	0,00	218 797,26	0,00	218 797,26
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
136 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	31 614,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	191 352,77	0,00	218 797,26	0,00	218 797,26
021 Virement de la section de fonctionnement	27 300,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	302 849,19		157 001,26	0,00	157 001,26
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	330 149,19		157 001,26	0,00	157 001,26
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					2 998,74
Affectation au compte 1069 (8)					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					378 797,26

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe ZAE de l'Echelotte à SAINT-USAGE 2024,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

44

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE Le Grand Pâquier à BRAZEY-EN-PLAINE 2024

Rappel du contexte :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Rives de Saône est compétente en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique et portuaire » sur son territoire.

Depuis cette date, les zones d'activités économiques communales sont transférables à l'EPCI.

A la suite du recensement des zones communales concernées par le transfert à Rives de Saône, l'assemblée délibérante a décidé le 16 novembre 2016 la création de budgets annexes dédiés aux zones, relevant de l'instruction budgétaire M14 et d'une comptabilité de stocks.

Par délibération du 8 novembre 2017 le conseil communautaire a voté les conditions patrimoniales et financières de transfert en pleine propriété de la zone du Grand Pâquier située à Brazey-en-Plaine.

Le paiement à la commune de Brazey-en-Plaine des parcelles restant à commercialiser intervenant au fur et à mesure de leur vente.

Depuis le transfert, la CC Rives de Saône a réalisé des aménagements par la création de places de stationnement pour cette ZAE (52 000 €).

En 2020, ont débuté en même temps que la réhabilitation de la déchèterie de Brazey-en-Plaine les travaux créant un giratoire pour la ZAE de Brazey-en-Plaine. De même, une parcelle de 1711 m² a été vendue (15 €/m²) et le paiement à la commune afférent à ladite parcelle réalisé (11 €/m²).

64 K€ de travaux sont prévus en 2024.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	123 045,19	211 247,19
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 88 202,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		211 247,19	211 247,19
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	148 733,00	148 224,19
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 70 662,91
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		148 733,00	218 887,10
TOTAL DU BUDGET (4)		359 980,19	428 134,29

III – VOTE DU BUDGET										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE										B
DEPENSES										
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'Assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
			I			II			III = I + II	
	TOTAL	79 932,05	0,00	0,00	148 733,00	0,00	0,00	148 733,00	148 733,00	
011	Charges à caractère général (3)	28 000,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
	Total des dépenses de gestion des services	28 000,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00						
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
	Total des dépenses réelles	28 000,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	51 932,05			135 733,00	0,00		135 733,00	135 733,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
	Total des dépenses d'ordre	51 932,05			135 733,00	0,00		135 733,00	135 733,00	
D052 Résultat reporté ou anticipé (5)										0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									148 733,00	

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
		I			II	III = I + II
	TOTAL	199 138,58	0,00	146 224,19	0,00	146 224,19
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	42 792,00	0,00	42 792,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	42 792,00	0,00	42 792,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	42 792,00	0,00	42 792,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	199 138,58		103 432,19	0,00	103 432,19
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	199 138,58		103 432,19	0,00	103 432,19
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						70 662,91
Total des recettes de fonctionnement cumulées						216 887,10

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DÉPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DÉPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	188 138,58	0,00	0,00	123 045,19	0,00	0,00	123 045,19	123 045,19
010	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		19 613,00		19 613,00	19 613,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	19 613,00	0,00	19 613,00	19 613,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	19 613,00	0,00	19 613,00	19 613,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	188 138,58			103 432,19	0,00	103 432,19	103 432,19
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	188 138,58			103 432,19	0,00	103 432,19	103 432,19
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								88 282,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								211 247,19

RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	186 743,43	0,00	211 247,19	0,00	211 247,19
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 168) non budgétaire)	134 810,58	0,00	75 514,19	0,00	75 514,19
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	134 810,58	0,00	75 514,19	0,00	75 514,19
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	134 810,58	0,00	75 514,19	0,00	75 514,19
027 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	51 932,85		135 733,00	0,00	135 733,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	51 932,85		135 733,00	0,00	135 733,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1068 (8)					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					211 247,19

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe ZAE Le Grand Pâquier de BRAZEY-EN-PLAINE 2024,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

47

Mme GILARDET : Il reste 1 terrain et des travaux prévus.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE Route de Franche-Comté à SEURRE 2024

Rappel du contexte :

En 2019, La CC Rives de Saône s'est portée acquéreur de parcelles de terrain situées route de Franche-Comté à Seurre dans la perspective de créer une Zone d'Activité Economique d'environ 7 ha.

Par délibération du 18 décembre 2019 un budget annexe a été créé pour une comptabilisation des opérations de cette nouvelle ZAE à partir de 2020, caractérisé par l'obligation de tenir une comptabilité de stocks.

En 2020, les opérations sur ce nouveau budget ont consisté en paiement des terrains (373 000 €) et la souscription d'un emprunt de 1 000 000 € pour financer l'aménagement de cette zone (durée du prêt : 10 ans)

En 2022, une première tranche de travaux de viabilisation est prévue pour 445 000 €. Les autres dépenses concernent le remboursement de l'annuité d'emprunt

Aucune réalisation en 2023 sur les dépenses initialement prévues (385K€ - stocks). Pas de vente en 2023 ni en 2024 (en l'absence de date de signature chez le notaire).

1 096 K€ d'opérations d'ordre en dépenses et en recettes (stocks) sont prévus en 2024.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS				A
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	793 905,31	570 023,71	
+		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)	
		0,00	222 768,45	
=		=	=	
Total de la section d'investissement (2)		793 905,31	792 792,16	
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	695 986,57	696 079,07	
+		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)	
		0,00	1 020,55	
=		=	=	
Total de la section de fonctionnement (3)		695 986,57	697 099,72	
TOTAL DU BUDGET (4)		1 489 891,88	1 489 891,88	

III – VOTE DU BUDGET										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE										B
DEPENSES										
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
			I			II			III = I + II	
TOTAL		555 602,81	0,00	0,00	695 986,57	0,00	0,00	695 986,57	695 986,57	
011	Charges à caractère général (3)	159 780,00	0,00	0,00	289 500,00	0,00	0,00	289 500,00	289 500,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
014	Abattements de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
05	Autres charges de gestion courante (sauf 6588) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6588	Frais fonctionnement des groupes d'eau	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
Total des dépenses de gestion des services		159 780,00	0,00	0,00	289 500,00	0,00	0,00	289 500,00	289 500,00	
66	Charges financières	2 451,26	0,00		2 051,26	0,00		2 051,26	2 051,26	
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00						
Total des dépenses financières		2 451,26	0,00	0,00	2 051,26	0,00		2 051,26	2 051,26	
Total des dépenses réelles		162 231,26	0,00	0,00	291 551,26	0,00	0,00	291 551,26	291 551,26	
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	390 820,29			402 231,55	0,00		402 231,55	402 231,55	
043	Opérations ordre intérieur de la section	2 451,26			2 173,76	0,00		2 173,76	2 173,76	
Total des dépenses d'ordre		393 271,55			404 405,31	0,00		404 405,31	404 405,31	
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)										0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées										695 986,57

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		840 452,81	0,00	696 079,07	0,00	696 079,07
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	838 001,55		693 905,31	0,00	693 905,31
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	2 451,26		2 173,76	0,00	2 173,76
Total des recettes d'ordre		840 452,81		696 079,07	0,00	696 079,07
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						1 020,65
Total des recettes de fonctionnement cumulées						697 099,72

ND - ZAE SEURRE ROUTE FRANCHE COMTE - BP (projet de budget) - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	938 001,55	0,00	0,00	793 905,31	0,00	0,00	793 905,31	793 905,31
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA/règle)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
Total des dépenses financières		100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	838 001,55		693 905,31	0,00		693 905,31	693 905,31
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		838 001,55		693 905,31	0,00		693 905,31	693 905,31
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								793 905,31

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	IE = I + II	
TOTAL	603 821,84	0,00	570 823,71	0,00	570 823,71	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 130)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 166, 166 et 1650 non budgétaire)	213 001,55	0,00	167 792,16	0,00	167 792,16	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	213 001,55	0,00	167 792,16	0,00	167 792,16	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1069)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles	213 001,55	0,00	167 792,16	0,00	167 792,16	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00	
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	390 820,29		402 231,55	0,00	402 231,55	
041 Opérations patrimoniales (5)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre	390 820,29		402 231,55	0,00	402 231,55	
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						222 766,45
Affectation au compte 1069 (8)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						792 792,16

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe ZAE Route de Franche-Comté à SEURRE 2024,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

50

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

Question II.13. DECISIONS BUDGETAIRES - Encaissement exceptionnel de caution non rendue 2013

Rapporteur : Mme Céline GILARDET, Vice-Présidente aux Finances

Considérant les statuts de la Communauté de communes et notamment sa compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », « Etang Rouge : structuration, définition et gestion du projet de musée de plein air, aménagement du site, conventionnement/partenariat avec les associations présentes sur le site »,

Considérant qu'en 2013, l'association Twirling Sport Beaunois a utilisé le site de l'Etang Rouge pour une manifestation sportive.

En application de la convention signée entre la Communauté de Communes et l'association, une caution d'un montant de 800 € a été demandée à l'association au moment de la réservation. Cette caution a été encaissée au compte 165 (dépôts et cautionnements reçus), mais n'a jamais été restituée. Malgré des recherches de la part de la Communauté de Communes et de la Trésorerie, il n'a été retrouvé ni pièces justifiant ce non-remboursement ni aucun élément permettant de procéder à ce remboursement.

Au regard de l'ancienneté du dossier, il est donc proposé aux délégués communautaires de comptabiliser la régularisation de cette caution en l'enregistrant en produit sur le budget 2024, tel que suivant :

<u>Dépense d'investissement</u> Compte 165 : 800 € (pour annuler le montant inscrit en balance d'entrée)	<u>Recette de fonctionnement</u> Compte 75888 : 800 € (pour constater le produit)
---	--

Les délégués communautaires sont invités à :

- Valider ce dispositif
- Encaisser, à titre exceptionnel, la caution non restituée en 2013.

Mme GILARDET : Nous n'avons pas de trace qui dit qu'on a remboursé ou pas. La Trésorerie nous demande une régularisation.

M. JACOB : Et la caution est non réclamée ?

Mme GILARDET : Oui. On le passe en produit.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

Question II.14. PCAET – Retrait du projet de cuisine centrale mutualisée

Rapporteur : M. DELACOUR Sébastien, Président

Considérant la délibération n°022-2020 du 19 février 2020 portant approbation du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Rives de Saône,

Considérant l'axe 3 du PCAET : Consommer en économisant les ressources, et la fiche Action 3.1.2 : Développer l'approvisionnement local de qualité de la restauration collective,

Considérant les délibérations n°14-2022 du 2 février 2022 et n°65-2022 du 22 juin 2022 approuvant le principe de lancer une étude conjointe d'opportunité et de faisabilité pour l'installation et la réalisation d'une cuisine centrale mutualisée conjointement entre la CC Rives de Saône, la CAP Val de Saône, la CC de la Plaine Dijonnaise et la commune de Chevigny-Saint-Sauveur,

Considérant la décision du Président n°031-2023 approuvant l'approfondissement de l'étude par un complément d'étude sur le mode de gestion en régie de l'équipement,

Les études étant finies, il est proposé aux délégués communautaires de prendre une position définitive sur la poursuite du projet. En effet, les prochaines étapes consistent à recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage et un maître d'œuvre afin de concevoir plus précisément le programme fonctionnel et la détermination du plan de financement.

Considérant les présentations du projet en Conseil communautaire en date du 15 mars 2023 et 21 février 2024,

Considérant l'avis de la Commission PCAET en date du 19 février 2024,

Les délégués communautaires sont invités à se retirer du projet de Cuisine centrale mutualisée avec la CAP Val de Saône, la CC de la Plaine Dijonnaise et la commune de Chevigny-Saint-Sauveur,

M. DELACOUR : Pourquoi ? Cela va impliquer une augmentation du coût du repas. Même avec les perspectives sur l'augmentation, nous en serions loin. Nous ne souhaitons pas subventionner le repas, parce que si on le facturait à l'usager, on ne le ferait pas à coût constant. De plus l'investissement, nous n'avons pas les reins pour le porter. J'ai eu les autres présidents des EPCI pour les prévenir de cette proposition de délibération, il n'y a pas d'animosité. Ils comprennent, chacun est souverain chez soi. Je tenais à aller au bout de la démarche pour que vous ayez tous les éléments.

M. HIEZ : Je ne reviens pas sur les détails techniques du projet, et les vertus des circuits courts, gaspillage alimentaire... Je vais voter contre le retrait et suivre l'avis de la Commission PCAET. L'avis était favorable à la majorité. Je suis convaincu du projet en dépit des arguments entendables de l'économie du projet, qui générerait 50 000 € de plus en charges de fonctionnement. Je fais le parallèle par rapport à d'autres déficits de fonctionnement d'autres actions de la Communauté de communes et on peut le relativiser. C'est un sujet ambitieux. Nous sommes là pour prendre des décisions qui vont satisfaire les besoins à court terme des familles. Même si je pense que personne ne vous réclame ce projet-là, il pourrait tisser un lien social fort entre les producteurs et les consommateurs. Je pense que c'est un bon projet. On n' imagine pas la Communauté de Communes s'engager dans les mobilités douces, on ne se donne pas les moyens. Décidons.

M. DELACOUR : Merci de ton intervention. Tu sais tout le respect que j'ai pour ton travail. Je ne pense pas qu'on est sur un bon ou un mauvais projet, tout le monde va dire que c'est un bon projet. Mais est-ce notre priorité, est-ce notre heure ?

Mme DUPARC : je pense que ce n'est pas une histoire de frustration, je souligne le travail de David, et c'est un projet qui avait du sens. Pour le PCAET, David est entré complètement dans ce rôle de nous porter vers l'avenir. C'était un projet noble de pouvoir aller dans ce sens. Je le félicite pour son travail et son investissement.

Mme DUBIEF : Je suis très ennuyée pour le vote de ce soir. Je suis partagée quand je vois la réalité des chiffres qui résulte de choix qu'on a faits à un moment. Est-ce qu'on ne se fragilise pas, ou est-ce qu'on ne se condamne pas à accepter les tarifs que nous feront les prestataires ?

M. DELACOUR : C'est une question pertinente. Bien évidemment que nous serons à la merci des prix des candidats. C'est sûr qu'avec cet outil nous aurions peut-être eu un peu plus la main, et encore. Pour en avoir parlé en exécutif, étant donné le contexte financier, nous nous sommes dit que cela n'était pas raisonnable.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 17

Abstention : 2

Pour : 32

52

M. DELACOUR : Je remercie les services et David, je ne souhaite pas dégager de frustration.

M. HIEZ : Il n'y a pas de frustration de ma part.

Mme HOSTALIER : Est-ce encore nécessaire de se réunir en commission PCAET ?

M. DELACOUR : Bien sûr il y a d'autres sujets.

Mme ROSENBLATT-PETITJEAN : je me pose la même question. La ressourcerie on s'est fait shooter, la cuisine centrale on s'est fait shooter, la rénovation énergétique on s'est fait shooter. Je n'ai pas envie de bosser dans la commission PCAET pour rien.

Mme SIRUGUE : il y a eu des choix de fait par la collectivité sur la piscine, et cela met des freins sur d'autres projets. On est parti sur la piscine, maintenant, on la met en route.

Mme DUBIEF : il faut qu'on arrête de se focaliser sur la piscine. Si une collectivité n'est pas capable de mettre à jour un équipement qui a été construit par une commune en 40 ans.

M. BOILLIN : On voit bien qu'on ne peut rien faire d'autre.

M. DELACOUR : Je vais recadrer les choses. J'entends ton agacement Jean-Luc. Il y a d'autres projets qui vous ont été présentés dans le budget. Il y a l'amortissement de la piscine, il y a l'exploitation de la piscine, et en plus, il y a d'autres opérations d'équipements, le périscolaire de Brazey, le périscolaire de Saint-Seine-en-Bâche, il y a des aménagements sur le siège de Seurre, il y a l'étude sur le transfert de l'eau portable. C'est un budget de prudence, pour se laisser des possibilités d'investissement. La piscine pèse, et après on arbitre. Je suis satisfait qu'on puisse faire la piscine et d'autres projets.

Mme FOURNIER BONNIN : Il faut pérenniser ce qu'on a, c'est déjà l'objectif principal. Je pense que les nouveaux projets passent après. Le périscolaire on en a besoin. Il faut qu'on pérennise ce qu'on a déjà.

M. HIEZ : Pour les participants à la commission PCAET, il y a une utilité sur ces sujets-là. On peut le vivre comme un échec, mais déjà notre débat est un succès. Intégrer des sujets qui ne sont pas monétaires, qui sont sur du plus long terme, et non visibles pour les usagers, c'est difficile. Mais il faut continuer.

Question II.15. Point supplémentaire : RESSOURCES HUMAINES - Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité 2024 au sein du service Politiques Educatives et Sociales de l'Enfance-Jeunesse et des Familles

Rapporteur : Mme Martine DECHAUD, Vice-Présidente chargée des ressources humaines

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L332-23 1° ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant l'avis de la Commission Ressources Humaines du 7 mars 2024,

Afin de faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, il est proposé au maximum la création d'emplois non permanents :

- Pour les ALSH vacances hiver, printemps, automne (2 sites ouverts concomitamment) et été (4 semaines de juillet sur 4 sites ouverts concomitamment, 3 semaines sur août sur 2 sites ouverts concomitamment)

Fonctions	Nombre maximum	Rémunération	Durée hebdomadaire de travail
Animateur sur les sites de Brazey en Plaine, Pouilly sur Saône, Pagny le Château, St Jean de Losne	38	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	40 heures pendant 2 semaines
Animateur pour enfant porteur de handicap	4	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	40 heures pendant 2 semaines
Animateur stage adolescent	2	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	40 heures pendant 2 semaines

- Pour le périscolaire (36 semaines dans l'année)

Fonctions	Nombre maximum	Rémunération	Durée hebdomadaire de travail
Animateur pour compléter la décharge de la référente avec les augmentations d'effectifs sur les sites de Bonnencontre, Losne, Pouilly sur Saône, Pagny (obligation réglementaire de la DDCS)	4	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	9 h hebdomadaires
Animateur pour augmentation d'effectifs et trajets maternelles sur les sites de Seurre (Centre) et St Jean de Losne	2	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	9 h hebdomadaires
Animateur pour augmentation d'effectifs et trajets maternelles sur les sites de Seurre (Jacquemart)	1	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	4 h hebdomadaires
Animateur pour augmentation d'effectifs sur les sites de Pagny, Franxault, Losne, Labergement, Brazey en Plaine et Pouilly sur Saône	6	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	9 h hebdomadaires
Animateur sur les sites de Seurre et Brazey en Plaine pour accompagnement classes ULIS (financement CAF 80%)	2	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	9 h hebdomadaires
Animateur sur le site de Pouilly sur Saône pour accompagnement enfant porteur de handicap (financement CAF 80%)	1	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	15 h hebdomadaires

Animateur sur les sites pour accompagnement enfant porteur de handicap (financement CAF 80%)	3	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	9 h hebdomadaires
Animateur SOS	2	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	9 h hebdomadaires
Agent d'entretien et de restauration à Seurre Centre (salle des fêtes)	1	Echelon 1 du grade d'adjoint technique	18 h hebdomadaires

- Pour le CLAS (27 semaines dans l'année, à raison de 1,5h par séance) : 6 accompagnateurs CLAS à 1,5 h hebdo et 2 accompagnateurs CLAS à 4,5 h hebdo, à raison de 20€ brut de l'heure pour les agents non enseignants et à raison de 23,53 € brut de l'heure pour les enseignants.

Ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L332-23 1° (accroissement temporaire d'activité).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés seront inscrits au budget aux chapitres 012 « charges de personnel » et articles prévus à cet effet.

Les délégués communautaires sont invités à :

- Créer les emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité pour l'année 2024
- Autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires au recrutement et à signer les contrats de travail

Mme DECHAUD : C'est une projection maximum d'inscrits. Si on a moins d'enfants, nous n'irons pas jusque-là.

Mme SIRUGUE : On est quasiment au complet sur les deux centres de Pouilly et Brazey.

Mme DECHAUD : Et on ouvre en août suite à la demande, alors qu'avant nous étions fermé.

54

Sortie de Mme HOSTALIER

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

Retour de Mme HOSTALIER

Question II.16. Point supplémentaire : RESSOURCES HUMAINES - Présentation du Rapport Social Unique 2022

ANNEXE 6 : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

Rapporteur : Mme Martine DECHAUD, Vice-Présidente chargée des ressources humaines

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L231-1 à L232-1 ;

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Considérant l'avis du Comité Social Territorial rendu le 1^{er} février 2024 ;

Considérant la présentation faite auprès de la Commission Ressources Humaines / Vie associative / Insertion / Santé le 7 mars 2024 ;

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer un Rapport Social Unique (ancien Bilan Social) chaque année.

Il rassemble des données autour de grandes thématiques (l'emploi, le recrutement, les effectifs, la rémunération, l'absentéisme, la formation, le dialogue social...).

Ce rapport rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes Directrices de gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser leur politique de gestion des ressources humaines.

Concernant uniquement l'emploi public, ce rapport ne contient pas de données sur le SPIC Déchets, entité de droit privé.

Concernant l'exhaustivité et la qualité des données, un point de vigilance doit être souligné. Les données sont saisies sur une plateforme nationale. En raison du nombre d'agents dans la collectivité, la saisie n'est pas manuelle et réalisée agent par agent. La plupart des données sont issues des DSN mensuelles (Déclaration Sociale Nominative) et intégrées automatiquement dans la plateforme. Un contrôle agent par agent se fait par la suite, par le service des Ressources humaines, et des corrections manuelles réalisées le cas échéant. Par ailleurs, les DSN ne contiennent pas toutes les données, comme l'absentéisme ou la formation. Cela nécessite donc de pouvoir collecter les données pas un autre biais. Certaines collectes sont impossibles faute d'outil.

Sur le rapport social unique 2022, il est d'ores et déjà important d'indiquer que les données concernant l'absentéisme des contractuels permanents ne sont pas remontées correctement. Il ne faut donc pas prendre en compte ces données.

Le rapport social unique, joint en annexe, porte sur des données arrêtées au 31 décembre 2022. Il doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Les délégués communautaires sont invités à prendre acte du Rapport Social Unique 2022.

Mme DECHAUD : Je vous rappelle la méthodologie pour obtenir ce document car le RSU c'est plus de 150 indicateurs à renseigner chaque année. Pour cela nous importons les données DSN qui correspondent au statut, et à la rémunération de chaque agent. Le service RH contrôle. Malheureusement, la DSN ne contient pas toutes les données et le service RH soit aller chercher manuellement et agent par agent les données. C'est pourquoi le dossier présenté est incomplet voire peu fiable sur certains items. Voici ceux où c'est fiable : effectifs, caractéristiques des agents permanents, temps de travail, pyramide des âges, équivalent temps plein rémunéré, positions particulières, mouvement de personnel, évolutions professionnelles, sanctions disciplinaires, charges de personnel, accidents du travail, prévention et risques professionnels, handicap, relations sociales. 3 items ne sont pas fiables : la rémunération moyenne car cela ne tient pas compte des agents non permanents et contractuels, l'absentéisme avec des taux erronés pour les contractuels permanents et la formation, car il s'agit de données à saisie manuelle. Je me suis engagée à apporter les réponses posées en commission RH notamment les coûts de formation. La première partie, c'est une cotisation générale au CNFPT où les formations sont gratuites. Mais le CNFPT ne fait pas toutes les formations. Au total nous avons dépensé 49 200 €, 19 200 pour des dépenses hors CNFPT, 29 100 € pour la cotisation au CNFPT. Pour 2023, le budget global s'élevait à 33 000 € et pour 2024, il a été baissé à 25 000 €. Nous avons eu également des questions sur les assurances contractées par la CCRS. Nous n'avons pas d'assurance pour les arrêts maladie car les montants seraient trop importants. Dernière demande : que les chiffres 2023 soit présentés avant la fin de l'année 2024. Je peux vous les présenter, mais je ne m'engage pas à ce que les chiffres soient complets ou justes à cette date.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

Question II.17. Point supplémentaire : TRI ET VALORISATION DES DECHETS – Signature d'un contrat de reprise du Verre pour la période 2024 - 2029

Rapporteur : M. Sébastien BELORGEY, Vice-Président à l'Environnement et au cadre de Vie

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés »,

Considérant la délibération n°157-2027 du 6 décembre 2017 actant la signature d'un contrat de reprise du Verre avec Verallia,

Considérant que ce contrat de reprise est arrivé à échéance le 31 décembre 2023,

Il est proposé aux délégués communautaires de renouveler le contrat de reprise du Verre avec Verallia pour la période 2024-2029,

La signature du contrat de reprise avec VERALLIA garantit la reprise et le recyclage au prix minimum de 0 €/tonne au départ de la plateforme de stockage de verre. Cette garantie est portée par la filière Matériau Verre qui en confie la mise en œuvre opérationnelle à son ou ses repreneurs désignés et, au cas où la Filière Matériau Verre ferait défaut, par la société agréée en contrat avec la Collectivité, conformément à l'engagement souscrit par cette société agréée dans le cadre de son agrément.

La Filière Matériau Verre est libre d'offrir des conditions de prix plus favorables, sous sa responsabilité et sans engagement des sociétés agréées, au-delà de la garantie d'enlèvement sans coût telle que stipulée dans leurs agréments respectifs.

Les délégués communautaires sont invités à :

- Autoriser le Président à signer le contrat avec VERALLIA pour la période d'agrément
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à cet organisme et ce contrat.

Résultat du vote à main levée

Votants : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

56

III. QUESTIONS ET INFORMATIONS EMANANT DES DELEGUES

M. DELACOUR : J'ai 2 informations à porter à votre connaissance. La première, SDAT Entreprise : ils travaillent avec nous sur l'Etang rouge et le bric-à-brac de la cantine Dinet. Ils sont à la recherche de prestations d'entretien divers, d'espaces verts... Ils cherchent un peu de financement, je vous invite à prendre contact avec eux.

M. JACOB : pas pour les particuliers ?

M. DELACOUR : si, ils font les vides maisons des particuliers. J'ai fait appel à eux pour nettoyer des parcelles du camping municipal. Je les sollicite à nouveau pour nettoyer tout ce qui est dans le grenier communal à des prix attractifs. Et puis il y a un particulier qui les sollicite, suite à un incendie d'un chalet au camping.

Mon deuxième point concerne le lancement du groupement de commande pour les vérifications électriques. Un certain nombre de communes n'ont pas répondu. Merci de faire un retour au service même si vous n'êtes pas intéressé. Enfin, pour l'EPF, dispositif présenté en Bureau, tenez-moi informé de votre potentiel intérêt.

Mme HOSTALIER : Je souhaite porter à connaissance de la Communauté de Communes que la commune est investie par les gens du voyage. Je demande au Conseil communautaire de bien prendre en charge leurs poubelles. Il faut qu'on se mette autour de la table pour parler des gens du voyage.

M. DELACOUR : On s'était emparé du sujet l'année dernière, nous reproduirons cette année.

Fin de séance à 22h30.

Dominique JACOB
Secrétaire de Séance

Sébastien DELACOUR
Président de séance

